

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DE DROIT

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN SUISSE

ENVISAGÉ AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
SECTION DES SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR ÈS SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

PAR A. JOBIN

LICENCIÉ ÈS SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES



GENÈVE
IMPRIMERIE ATAR S. A.

1937

A MA MÈRE

La Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel, Section des Sciences commerciales et économiques, sur le rapport de M. le Professeur P -E. Bonjour, autorise la publication de la présente thèse de M. Albert Jobin, de Saint-Blaise (Neuchâtel), ayant pour titre : *L'enseignement privé en Suisse envisagé au point de vue économique.*

La Faculté ne donne ni approbation, ni improbation aux opinions émises, celles-ci devant être considérées comme propres à l'auteur.

Neuchâtel, le 14 avril 1937.

Le Doyen de la Faculté de Droit :

CLAUDE DU PASQUIER.

INTRODUCTION

L'enseignement privé suisse contribue activement à la prospérité matérielle et à la bonne réputation de la Suisse tout entière. Des milliers de jeunes gens et de jeunes filles suisses et étrangers y viennent faire ou parfaire leur éducation et leur instruction. Ils arrivent ainsi à connaître notre pays, ils y nouent des amitiés durables et se prennent d'affection pour son sol et ses institutions.

Des centaines d'établissements d'enseignement privé y accomplissent une œuvre admirable de dévouement, constituant des foyers actifs de propagande suisse et représentant, dans la balance économique de notre pays, un facteur très appréciable.

Dans ces conditions, il était intéressant, voire même utile de consacrer une étude spéciale à l'enseignement privé suisse, de mettre en relief sa situation et son importance économique, de montrer ses formes, son organisation, et d'étudier les principaux problèmes qu'il pose.

Cette étude représente un premier essai de faire ressortir le rôle de l'enseignement privé en Suisse, dont l'importance est trop souvent sous-estimée. C'est également un premier essai tendant à mettre au point un ensemble de problèmes d'ordre économique, relatifs à l'enseignement privé. Il était nécessaire de coordonner les nombreuses expériences personnelles faites dans le domaine de l'administration et de l'organisation des écoles privées. Ce besoin est devenu d'autant plus impérieux que la crise mondiale augmentait ses effets.

A quelques exceptions près, notre branche souffre depuis plusieurs années d'un manque d'adaptation à l'époque contemporaine, qui est dominée essentiellement par l'économique.

Signalons, d'autre part, que notre travail a soulevé une question de principe. En effet, le point de vue particulier que nous avons adopté est très souvent considéré comme une hérésie, et les pédagogues se refusent fréquemment à admettre qu'il existe une relation directe entre l'éducation privée et l'économie nationale. A plusieurs reprises, ils nous objectèrent que la connaissance de cette relation ne saurait avoir une influence sur l'enseignement privé.

Pourtant nous trouvons en Suisse environ 642 institutions privées d'enseignement et d'éducation non subventionnées. Elles représentent un capital d'environ 60 millions de francs. Ces établissements reçoivent chaque année en moyenne 20.000 élèves, suisses et étrangers. Ceux-ci dépensent pour leur pension et leur écolage la somme respectable de fr. 45 millions par an. Quant aux dépenses accessoires, qui profitent surtout au petit commerce local, nous les avons évaluées à fr. 12.750.000 par an. En outre, nos établissements privés d'enseignement occupent 6.113 personnes, y compris le personnel qui à lui seul représente une petite armée.

Il va de soi que l'étude d'un pareil capital est intéressante, spécialement en ce qui concerne sa composition, ses rapports intrinsèques et ceux des branches similaires (p. ex. l'hôtellerie), les formes économiques et juridiques dans lesquelles il se manifeste (ainsi nous étudions le type familial et le type capitaliste), les entreprises individuelles et celles ayant la forme de sociétés ou d'associations; enfin la façon dont le capital représenté par les entreprises privées d'enseignement est géré et administré.

Dans la première partie de notre étude, nous examinons l'enseignement privé en Suisse sous un grossissement moyen, comportant surtout une étude statistique; dans la seconde, nous nous sommes livré à un examen détaillé des diverses questions d'intérêt pratique.

En tout premier lieu, il nous a semblé important de délimiter avec soin le domaine propre de l'enseignement privé en Suisse. Cette délimitation a une portée pratique au point de vue économique et juridique. L'enseignement privé en Suisse ne se confond pas avec l'industrie du tourisme; il est également distinct de l'enseignement officiel. Cependant, on doit reconnaître qu'il existe incontestablement des analogies dans l'organisation, qu'il y a des intérêts communs, des bases semblables. Par définition, l'enseignement est privé lorsque, pour des raisons d'ordre économique ou moral, il est créé et administré en marge des institutions étatiques. Nous avons étudié aussi les rapports qui existent entre les diverses activités représentées par l'hôtellerie, le tourisme, l'enseignement officiel et l'enseignement privé.

La tâche ne fut point facile, la documentation dont nous disposions: statistiques, articles de journaux, conférences et rapports, était défectueuse et incomplète; aucun ouvrage encore n'avait traité les questions qui constituent l'essentiel de cette étude. Aussi, cet état de choses nous obligea-t-il à un travail

d'enquête aussi pénible que décourageant: d'une part, on lui a prêté un caractère d'indiscrétion; d'autre part, le nombre des réponses obtenues à nos questionnaires n'a pas été en proportion de nos efforts. Si néanmoins nous avons pu réunir des données suffisantes sur l'enseignement privé, nous le devons d'abord à un ensemble d'informations obligeantes, et ensuite à notre expérience personnelle, expérience acquise en tant que collaborateur d'une institution privée d'éducation et d'instruction de la Suisse française.

Cette monographie est sans doute incomplète. Elle devra être reprise, élargie et précisée sur divers points. En son état actuel, elle offre cependant une vue d'ensemble sur les principaux aspects de l'enseignement privé, elle met en évidence certaines données pratiques et elle essaie de poser des jalons pour un travail de collaboration au sein de la communauté des directeurs et directrices des institutions privées d'éducation et d'instruction en Suisse.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SUISSE

Bien que l'on ait l'habitude de distinguer éducation et instruction, l'un ne va pas sans l'autre. L'enseignement privé suisse constitue un tout, indépendant par rapport à d'autres activités : il ne se confond ni avec l'industrie hôtelière, ni avec l'industrie du tourisme ; il se différencie également de l'enseignement officiel.

Par contre, il y a incontestablement des analogies dans l'organisation, des intérêts communs, des bases analogues.¹

L'enseignement privé a trouvé un terrain particulièrement favorable en Suisse. En effet, les vertus de son climat, ses eaux, son échelle étendue d'altitudes, la beauté et la variété de ses paysages, les mœurs honnêtes de ses habitants, ont attiré l'attention du globe entier sur notre petit pays, « aussi petit qu'un mouchoir à carreaux sur un pré », disait naguère Philippe Monnier. Le seul nom de la Suisse évoque les figures des Pestalozzi, J.-J. Rousseau, Töpfer, E. Fellenberg, et d'autres promoteurs vigilants de l'éducation moderne et spécialement de l'éducation privée.

D'autre part, l'enseignement privé en Suisse ressemble partiellement à l'instruction officielle. Comme celle-ci, il cherche à initier graduellement la jeunesse aux connaissances et aux usages du monde et à lui transmettre le patrimoine collectif intellectuel, moral et social.

¹ Öffentliche oder private Erziehung — Conférence faite à la radio (31 mars 1932) par M. le Dr Lusser, directeur de l'Institut Dr Schmidt, à St-Gall. Nous relevons de cette intéressante conférence le passage ci-après : «...es kann sich nicht darum handeln, Gegensätze zu konstruieren, sondern Stand, Möglichkeiten und Grenzen beider Erziehungsmächte zu untersuchen, feststellen, wo sie sich ergänzen und wie sie zusammenwirken können. Und nur die eine Grundfrage und das ewige Ziel unseres gesamten Erziehungswesens kann begleitend sein: wie erziehen wir unserer Heimat ein starkes, gesundes Geschlecht, ein Geschlecht von Menschen, die Herz und Sinn am rechten Fleck haben, die das Erbe der Väter bewahren und mehren, die Lichtfackel des Lebens rein und hell der nächsten Generation weitergeben und über alle Alltagssorgen hinaus des zeitlichen und ewigen Sinnes allen Menschentums sich bewusst sind ».

La différence réside dans la méthode et dans les moyens, mais non pas dans le but.

Les instituts et pensionnats et, d'une façon générale, tous les internats présentent des analogies frappantes avec l'industrie hôtelière : même organisation, même structure financière, mêmes problèmes économiques.

L'intéressant ouvrage de T. Münch, « Das Hotelunternehmen » (L'entreprise hôtelière) ¹ est de ce fait un précieux complément pour l'étude des établissements d'enseignement privé au point de vue économique.

Son chapitre III (Die Organisation des Hotelbetriebes) pourrait, sous réserve des traits particuliers à l'hôtellerie, s'appliquer à l'organisation des institutions d'éducation qui pourvoient à l'entretien et au logement de leurs élèves. Le plan d'organisation (p. 41) ne convient pas seulement à une entreprise hôtelière, mais bien aussi, dans ses grandes lignes, aux établissements d'enseignement privé (internats).

La structure financière particulière à l'hôtellerie, ou à toute entreprise dont la prestation consiste en un ensemble de services comme, par exemple, les sanatorias et non en une chose, n'est pas sans analogies avec celle de l'enseignement privé. Les immobilisations (immeubles et mobilier) représentent la partie la plus importante dans la fortune des établissements d'enseignement. Dans le capital d'exploitation ou de roulement, les stocks (approvisionnement, matériel d'enseignement) occupent une place plutôt accessoire.

L'hôtellerie emploie dans ses calculs, comme on sait, diverses unités (le lit, le jour de pension, la moyenne). Les établissements d'enseignement privé ont partiellement adopté les mêmes unités contrôlant la marche des affaires par les mêmes moyens.

Les problèmes économiques qui préoccupent l'hôtellerie suisse sont les mêmes que ceux des établissements d'enseignement privé. Ainsi, le problème de la rationalisation, celui du crédit, celui du taux hypothécaire, et encore le problème du tourisme.

La situation exceptionnellement favorable de la Suisse, sa tolérance en matières politiques et religieuses, sa sécurité politique, sa richesse en expériences pédagogiques, ses langues, etc., ne lui ont point assuré de monopole et d'autres pays ont su, eux aussi, développer un enseignement privé important. Ceci

¹ MÜNCH, I. *Das Hotelunternehmen im Lichte betriebswirtschaftlicher Lehre und Praxis*. Zürich 1930.

confirme donc la thèse de M. E. Candaux¹, selon laquelle les facteurs géographiques, économiques et politiques ne jouent pas, dans l'évolution de l'enseignement, un rôle décisif. « Tout progrès pédagogique, dit-il, dépend en premier lieu d'un ajustement continu des institutions à des nécessités nouvelles, imposées par le développement de la civilisation. » Cette vérité, pleine de bon sens, ne vaut pas seulement pour tout progrès pédagogique, mais aussi pour tout autre progrès, notamment pour le progrès économique.

L'enseignement privé est soumis aux lois économiques, tout comme les entreprises de nature commerciale ou industrielle. D'autre part, il subit manifestement les tendances de l'économie contemporaine.

Et dans cet ordre d'idées, il convient de mentionner la concentration progressive des établissements d'éducation. Elle ne s'étend pas seulement aux grands établissements, mais aussi aux petits et aux moyens.²

L'évolution de l'enseignement privé au point de vue économique apparaît encore dans sa spécialisation et dans une forme économique qui n'est, en somme, qu'un degré plus élevé de la spécialisation, c'est-à-dire l'intégration.

La spécialisation, qui est une tendance très caractéristique de l'économie contemporaine, se manifeste dans les nombreuses écoles professionnelles privées (écoles privées pour tailleurs, couturiers, couturières, boulangers, pour employés de sociétés d'assurances, etc.). Ecoles privées de dactylographie, de langue, de maîtresses frœbeliennes, de danse et de gymnastique. Ecoles privées pour la correction des vices de prononciation; école de directrices pour les restaurants sans alcool; écoles privées pour la confection de bouquets et couronnes.

L'intégration qui, comme nous venons de le relever déjà, est supérieure à la spécialisation, s'observe de plus en plus. Aussi les établissements qui annexent d'autres organisations à celle existante deviennent-ils de plus en plus nombreux. Les cas les plus communs sont la création de plusieurs degrés de scolarité (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur, postscolaire). L'ad-

¹ CANDAUX, E. *La fonction sociale de l'éducation*. Genève 1930, p. 108 et s.

² Nous signalons à ce propos la « Schweizerische Schulgemeinschaft » du D^r Schmidt (St-Gall), D^r Gademán (Zürich) et Prof. Buser (Teufen), comprenant: l'Institut du prof. Buser à Teufen; l'Institut du prof. Buser à Chexbres; l'École de commerce Gademán à Zurich; l'Institut pour jeunes gens D^r Schmidt à St-Gall; l'Institut « Felsenegg » au Zugerberg.

jonction d'une section commerciale, d'une section ménagère, d'une section spéciale de langues, d'une section spéciale pour anormaux, est fréquente. Voilà les formes d'intégration les plus répandues. L'intégration horizontale et l'intégration verticale sont, comme ailleurs, la plupart du temps réunies. D'autre part, l'intégration poursuivie par l'enseignement privé se manifeste encore, quoique plus rarement, par l'adjonction d'un bureau de psycho-pédagogie, d'un bureau d'orientation professionnelle, d'un office de placement, d'une section d'édition de manuels et d'écrits pédagogiques. A côté d'une intégration *pédagogique* se manifestant aussi bien dans le sens vertical (réunion dans un même établissement de degrés successifs d'enseignement) que dans le sens horizontal (adjonction d'une ou de plusieurs sections spécialisées), on constate aussi une intégration *économique*, dont le but est d'accroître l'indépendance économique de l'institution d'enseignement privé. Celle-ci est poussée parfois jusqu'à l'autarchie. Ne citons que l'exemple fameux des institutions de Lietz (Allemagne) qui exploitent des fermes, fabriquent des confitures, organisent la vente du surplus de leur production de fruits, de légumes et de bétail. En Suisse, nous ne rencontrons pas d'une façon générale d'établissements de ce dernier genre.

L'enseignement privé, comme toute activité libre, connaît la concurrence¹. Il y a trouvé un stimulant, qui a, du reste, exercé ailleurs une influence marquante sur les prix et les conditions financières en général. Les cas de concurrence déloyale sont rares. Ceci tient avant tout à l'honorabilité des directeurs de nos institutions. Mais il est vrai aussi que la concurrence déloyale dans l'enseignement privé est sans aucun doute beaucoup plus dangereuse que ce n'est le cas pour d'autres professions. Les agissements déloyaux ou malhonnêtes retombent le plus souvent sur leur auteur.

La concurrence déloyale dans le recrutement des élèves a été réglée partiellement par l'A.S.E.P., par l'Association Romande des Directeurs d'Instituts. On considère actuellement comme

¹ Celle-ci se manifeste également en raison d'organisations similaires. Nous signalons à ce propos un article de M. Vibert, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, reproduit dans la *Gazette de Lausanne* (7 sept. 1930): « ... Le luxe des nouvelles écoles publiques, dit-il, est prohibitif de toute concurrence de la part de l'enseignement privé... » Et rappelons également ici l'extension des cours de vacances organisés par les écoles officielles; la prolongation de la scolarité surtout pour les jeunes filles; l'enseignement ménager obligatoire; la multiplication des écoles étrangères en Suisse (surtout les écoles anglaises).

concurrence déloyale en cette matière toute tentative d'attirer chez soi un élève « acquis » par un institut. Bien que cette notion « d'élève acquis » ne soit pas satisfaisante à tous points de vue, elle est cependant susceptible de rendre des services dans les cas les plus communs. Ainsi, lors du passage d'un élève d'un institut dans un autre, l'on doit exiger un délai de résiliation de trois mois ou le paiement d'une indemnité au premier institut ¹.

Les grands établissements d'enseignement privé sont assez prompts à s'adapter aux conditions économiques et pédagogiques nouvelles. La tendance à rationaliser l'organisation se manifeste vigoureusement dans tout ce qui concerne le côté hôtelier de l'enseignement privé. Ainsi, l'on y trouve des machines à laver la vaisselle, des machines à éplucher les pommes de terre, des frigidaires, des fourneaux électriques, des essuie-mains électriques. Le chauffage central ainsi que l'eau courante chaude et froide sont d'un usage répandu. L'économie de temps, de salaires et de matériel a été recherchée surtout depuis la guerre. L'enseignement privé a donc suivi un courant qui s'imposait à tout le monde. Il a étendu la rationalisation à son architecture et à son ameublement. Dans cet ordre, des conceptions nouvelles et intéressantes ont été réalisées.

Pierre Mendousse, le distingué pédagogue français, convient dans un de ses livres que « la cuisine, dans un pensionnat de jeunes filles, doit être considérée comme une des choses les plus importantes pour la bonne organisation des études... » ² Et, ce qui est vrai pour les institutions réservées à l'éducation de la jeunesse féminine, l'est aussi pour les internats de jeunes gens.

Nos institutions offrent en général à leurs pensionnaires une bonne cuisine, abondante, bien préparée et conforme aux exigences de l'âge et du sexe.

Habituellement, on sert cinq repas par jour: petit déjeuner, collation, dîner, goûter, souper. Cette nourriture correspond à celle que les élèves sont habitués à recevoir dans leurs familles. Certains établissements proscrivent l'usage de conserves. Les boissons alcooliques (vins, bière) ne sont généralement pas tolérées; un petit nombre d'établissements font exception: ils servent un verre de vin aux grands élèves. Dans presque tous les établissements, la direction, ou tout au moins un de ses membres, partage les repas des élèves. Le service de table est assumé le

¹ Rapport de l'A.S.D.J.P. du 28 février 1932.

² MENDOUSSE, P. *L'âme de l'adolescente*. Paris 1928, p. 72.

plus souvent par le personnel domestique, mais parfois il est effectué aussi à tour de rôle par les élèves eux-mêmes.

L'enseignement privé ne fut pas ménagé par la crise mondiale¹ qui sévit encore à l'heure qu'il est : sur 647 établissements, 27 ont dû fermer pendant les mois de juin, juillet, août 1932, le nombre des élèves diminua en 1930-31 de 194 et en 1931-32 de 781². 17 demandes de secours ont été adressées au Secrétariat de l'A.S.E.P.

Il convient encore de mentionner l'intéressant ouvrage de M. Schmid « Die rechtliche Stellung der Privatschulen in der Schweiz »³. Cet ouvrage s'occupe tout d'abord de la notion de l'établissement de l'enseignement privé, puis de la notion de l'enseignement privé, en relevant très justement que ce dernier se caractérise par le degré de l'intervention de l'Etat. Cette intervention s'arrête, sous réserve de la légalité, à l'organisation des établissements privés, au recrutement de leur corps enseignant et aux méthodes pédagogiques qui y sont appliquées⁴. Puis l'auteur justifie le droit à l'existence des Ecoles privées, — droit qui découle, à son avis, des prérogatives des parents sur leurs enfants, de celles qui appartiennent à l'église; il le justifie encore par l'insuffisance des Ecoles de l'Etat au point de vue de la liberté de conscience et de croyance, ainsi qu'au point de vue des intérêts intellectuels des citoyens.

L'enseignement privé, respectivement les Ecoles privées sont, en cette matière, soumises en Suisse à la législation fédérale et à la législation cantonale. Les normes qu'elles établissent ont trait à l'ouverture d'une Ecole privée, — aux subventions fédérales, — à la direction et au contrôle des établissements de l'enseignement privé.

¹ Voir à ce sujet l'article de M. Och (*Gazette de Lausanne* du 8 juin 1931) intitulé: « Que fait-on pour développer les établissements privés d'éducation ? »; et le Rapport de l'A.S.D.J.P. du 28 février 1932, p. 6.

² Enquête du Secrétariat de l'A.S.E.P.

³ SCHMID, J. *Die rechtliche Stellung der Privatschulen in der Schweiz*. Fribourg 1929. Voir encore à ce sujet: FLEINER, F. *Schweizerisches Bundesstaatsrecht*, Tubingue 1923, p. 517 et s.; MARTIN, W. *La liberté d'enseignement en Suisse*. Genève 1910.

⁴ SCHMIDT, J. *op. cit.*, p. 22 et s., « ...private Schulanstalten... Anstalten des Bildungserwerbs, die nicht die Einrichtung eines Verbandes sind, der mit öffentlich-rechtlichem Charakter ausgestattet ist. » — « ...Privatunterricht... jegliche erzieherischen Lehrtätigkeit, die auszuüben gestattet ist, ohne Einfluss des Staates auf die Organisation des Unterrichtes und die Bestellung des Lehrpersonals, und ohne Einfluss auf dessen pädagogischen Methode. »

Au point de vue économique, il convient encore de souligner l'apport intéressant des instituts à l'économie nationale, apport qui, à notre avis, est bien plus important qu'il ne semble au premier abord. Il s'agit des séjours des parents d'élèves et de leurs amis. Le cas est fréquent que les parents, et surtout ceux des élèves étrangers, choisissent la Suisse pour leur séjour d'été ou d'hiver. Ils s'y fixent souvent pour toute une saison et parfois pour toute la durée des études de leurs enfants. A défaut d'une statistique, nous citons un exemple que nous empruntons à l'exposé du Dr Husmann à l'Assemblée générale du Verkehrsverein de Zurich¹. Les enfants d'un entrepreneur italien en bâtiment sont élevés pendant plusieurs années dans un internat suisse. Ils sont admis ensuite à l'Ecole polytechnique fédérale et, comme ils doivent rester pendant plusieurs années à Zurich, le père loue une villa et dépense environ 30.000 fr. pour son installation. Il engage une ménagère suisse et vient lui-même toutes les 3 semaines avec sa femme en visite. De fil en aiguille, le père s'intéresse à l'industrie suisse et fait d'importantes commandes.

Il faut relever encore que la clientèle des établissements d'éducation se recrute toujours dans les familles influentes, et il n'est pas rare que les élèves de nos institutions soient devenus des personnalités marquantes. Mais l'intérêt national est encore en jeu par l'influence d'une propagande éminemment suisse exercée sur les élèves étrangers et leurs parents. Tous les élèves, les étrangers aussi bien que les Suisses, emportent des notions de patriotisme, de morale, d'hygiène et d'honnêteté à un âge où se forme leur personnalité et cette éducation, qui certes est soutenue par le milieu culturel de la Suisse, n'est point un mince apport à l'activité entière d'un pays comme le nôtre, où la pauvreté du sol doit être contre-balançée par la richesse en industries qualitatives et organisatrices.

L'éducation et l'instruction sont organisées différemment selon le genre d'établissement. Il convient d'en donner ci-après un aperçu.

Quant à l'instruction, divers systèmes sont en usage. Tous permettent d'individualiser l'enseignement et de recevoir des élèves à n'importe quel moment. Tantôt le nombre d'heures qu'il comporte varie selon le degré de préparation de ceux qui le sui-

¹ « Die Verkehrs- und wirtschaftspolitische Bedeutung der öffentlichen und privaten Schulen der Stadt Zürich. » Conférence tenue à l'Assemblée générale du V.V.Z. par le Dr Husmann.

vent, tantôt il est fixé de manière rigide. D'autre part, les « classes de raccordement » qui, elles, ont plus particulièrement la mission d'établir un lien entre l'instruction antérieure et celle qui est donnée par l'institution sont fréquentes. Les leçons particulières, enfin, aident le néophyte à acquérir une connaissance et une pratique suffisantes à accélérer ses études ou encore, mais plus rarement, à le maintenir dans une classe régulière.

Les classes sont presque partout organisées sur le système dit des « petites classes mobiles ». Elles permettent à l'élève d'atteindre le maximum de résultats. Dans certains établissements on est allé plus loin encore et on est arrivé à un système que l'on pourrait dénommer : « la leçon particulière collective ». Elle consiste dans la réunion de plusieurs élèves dans une même classe et où le maître s'occupe tout à tour de chacun d'eux, de tous à la fois ou de groupes, selon les différents cas qui peuvent se présenter. Ce dernier système, tout en demandant un grand effort et beaucoup de compétence de la part du maître, paraît avoir donné satisfaction.

Les méthodes d'instruction dépendent surtout de celui qui enseigne. D'une façon générale, ce sont les méthodes classiques qui sont en honneur. Les méthodes Montessori, Decroly, Dalton, Frœbel et autres méthodes pour orthodoxes ne sont guère en usage, sinon dans les homes d'enfants. Il est obligé de suivre les systèmes auxquels les élèves ont été habitués. D'autre part, il est difficile de réunir un corps enseignant spécialisé pour l'une ou l'autre des méthodes pédagogiques nouvelles. Nous soulignons particulièrement que les méthodes d'enseignement en vigueur dans les établissements tendent à devenir de moins en moins verbales et livresques. On cherche surtout à déclencher un intérêt naturel et la curiosité innée de l'élève; à lui donner des leçons vivantes. Ce sont essentiellement les Ecoles Nouvelles qui font des efforts sérieux dans cette direction.

La répartition de l'enseignement est très différente d'une institution à l'autre. Toutes commencent les leçons le matin de bonne heure. Après chaque leçon, il y a une récréation d'environ un quart d'heure. D'une manière générale, les heures du matin sont consacrées aux études théoriques, tandis que celles de l'après-midi sont plutôt réservées aux travaux pratiques ou d'agrément ainsi qu'aux sports.

L'horaire par centres d'intérêt, c'est-à-dire l'organisation de l'enseignement sur la base d'un intérêt particulier, ou d'un cercle

d'intérêts, manifesté par un groupe d'élèves, est exceptionnel. Là où il a été introduit à titre d'essai, on a dû l'abandonner parce que les conditions dans lesquelles un tel enseignement obtient du succès faisaient défaut.

De meilleures expériences ont été faites avec les horaires mensuels ou bi-mensuels. La matière des différentes branches à enseigner est alors donnée successivement et non pas simultanément. Ainsi, l'élève suivra pendant 15 jours ou 1 mois l'algèbre, la physique, la chimie et, pendant 1 nouveau mois ou 15 jours, il ne sera occupé que par l'histoire, la littérature ou la géographie. Lorsqu'une classe présente une homogénéité suffisante et lorsqu'il s'agit d'élèves d'un certain âge (de 17 à 20 ans), cette façon d'organiser l'enseignement a souvent donné de meilleurs résultats que l'organisation habituelle. Il va sans dire que ces adaptations à la psychologie de l'élève demandent des maîtres rompus à l'enseignement.

Les « préparations » ont généralement lieu vers la fin de l'après-midi, très rarement dans la soirée. Elles sont souvent surveillées, surtout en ce qui concerne les élèves très jeunes; les grands élèves ne sont pas surveillés tant qu'ils ne donnent pas sujet à des plaintes.

Les vacances de l'enseignement privé coïncident avec celles des établissements officiels: 10 à 15 jours à Pâques; 1 à 3 mois pendant l'été, 1 à 3 semaines à Noël. Les externats accordent moins de vacances que les internats.

Les vacances se passent dans l'établissement ou en dehors de celui-ci. Une grande partie des pensionnats de jeunes filles et des instituts de jeunes gens possèdent des chalets dans les Alpes ou les Préalpes; d'autres en louent ou s'installent simplement dans un hôtel. Les instituts et pensionnats, les Ecoles Nouvelles et les homes pour enfants organisent généralement des « cours de vacances ». La journée est réservée alors principalement aux sports, aux jeux et aux excursions. Les cours de vacances sont généralement bien fréquentés par les élèves étrangers.

Il en est des études comme de l'éducation proprement dite: l'une et l'autre s'inspirent des nécessités pratiques et de la pédagogie moderne.

D'un établissement à l'autre, l'organisation de l'éducation morale, physique, sociale, religieuse et mondaine est différente dans ses menus détails. Dans ses grandes lignes il n'y a, pour ainsi dire, pas d'écarts considérables.

La coéducation est pratiquée par un certain nombre d'établissements, surtout par les Ecoles Nouvelles. Les expériences faites sont, en ce qui concerne nos institutions suisses, bonnes et encourageantes. Les craintes que l'on éprouve à son sujet sont largement dissipées par les excellents résultats auxquels on est parvenu. La pratique infirme ici les opinions généralement émises et elle confirme les résultats des enquêtes spéciales ¹.

L'éducation sociale occupe une place importante dans l'éducation donnée par les institutions privées. Ainsi fréquemment les élèves forment, avec le corps enseignant, des « familles » au sein de la communauté; ils choisissent librement la famille à laquelle ils veulent appartenir ou bien ils sont, répartis d'office.

La famille se réunit toujours lors des repas et des « soirées familiales », parfois à l'occasion de promenades ou d'excursions. Cette organisation donne de bons résultats pour autant qu'une bonne intelligence règne entre les membres du corps enseignant.

Dans les établissements de jeunes gens surtout, on rencontre souvent diverses sociétés ou clubs, ou cercles ayant des buts divers: club de billard, cercle d'échecs, équipes de hockey, de football, etc. Le fonctionnement de ces sociétés laisse cependant en général à désirer. Cela ne signifie pas que ce moyen d'éducation soit mauvais. Il semble au contraire qu'il est un bon élément dans l'organisation de l'éducation, surtout lorsque le séjour des élèves est prolongé, et il constitue quelquefois un élément assez important de l'organisation de l'éducation physique.

Le système des « préfets », selon lequel certaines tâches (distribution de matériel scolaire, contrôle des engins sportifs, contrôle de la bibliothèque, etc.) sont confiées à un élève, est très courant. Ici, comme ailleurs, l'organisation ne donne de bons résultats que lorsqu'elle est contrôlée.

Les « équipes de travail », c'est-à-dire un nombre très restreint d'élèves (4 à 5) à la disposition d'un membre du corps enseignant pour effectuer des travaux « d'utilité commune », sont plutôt rares. Lorsque certains travaux d'intérêt collectif doivent être exécutés, on voit plus fréquemment la constitution spontanée d'une équipe prête, par exemple, à remettre une place de jeu en état après un violent orage, à réparer la sonnerie, la lumière, etc.

¹ Nous citons à ce propos l'enquête récente de M^{me} Canivet: « La question sexuelle et la coéducation. » (L'auteur, a bien voulu nous remettre son manuscrit; le travail paraîtra dans la *Revue de psychologie de l'Institut J.-J. Rousseau*, Genève.)

La *discipline* est également un point capital dans l'organisation des institutions d'éducation privée et, disons-le tout de suite, on constate une tendance très nette dans la conception même de la discipline. En effet, les établissements qui font usage du seul système de la discipline extérieure sont rares. En gros, nos institutions suisses appliquent un régime mitigé de discipline extérieure et intérieure.¹

Il convient de citer plus particulièrement les mauvaises notes de conduite, les amendes, les consignes (arrêt de chambre, défense de sortie, isolement à table, etc.), les pensums (pages à copier, composition à faire, etc.), et très rarement les renvois.

Le vieil adage « qui aime bien, châtie bien » a, dans l'enseignement privé suisse, un cours très déprécié. La « punition » au sens commun de ce terme est rare. On cherche surtout la discipline intérieure, celle qui consiste à susciter dans l'enfant ou dans l'adolescent des dispositions naturelles en vertu desquelles l'élève estime désirable de bien se conduire.

La question sexuelle est traitée avec beaucoup de tact et infiniment plus de compréhension que ce ne peut être le cas dans la famille ou dans l'école publique. On la considère dans les instituts et pensionnats comme l'un des aspects de la formation de la personnalité de l'élève. On sait que beaucoup de fautes et d'erreurs et plus de souffrances encore proviennent des tendances instinctives d'ordre sexuel.

Dans les institutions de jeunes filles, et en raison même de la délicatesse de la question, on n'entre jamais dans les détails des lois physiologiques: l'institution se borne généralement à veiller attentivement à l'hygiène du corps et de la pensée des élèves.² Les institutions de jeunes gens, par contre, obligent quelquefois la direction à intervenir d'une façon plus énergique. Dans beaucoup d'institutions de jeunes gens, le directeur lui-même, aidé par un grand bon sens et l'expérience de la vie, combat efficacement les perturbations liées à l'avènement de la puberté. Nous constatons d'ailleurs que le mal que nous envisageons n'est pas plus répandu dans nos institutions que partout ailleurs. Au contraire, grâce à une constante surveillance, les difficultés de cette nature sont bien moins grandes que dans les écoles publiques ou que dans les familles.

¹ Voir à ce sujet: FERRIÈRE, Ad. *L'autonomie des écoliers*. Neuchâtel 1921. — AUTIN, A. *Autorité et discipline en matière d'éducation*. Paris 1920.

² L'opuscule du Dr Henri BERSOT: *L'Hygiène mentale de la jeune fille* (3^{me} éd.), Neuchâtel 1932, inspire parfois la direction des établissements suisses d'éducation.

L'éducation *sociale* préoccupe constamment les éducateurs. Ainsi, les élèves sont punis et récompensés collectivement pour des manquements communs à tous : irrégularités, désordres, etc. Les élèves fixent, partiellement tout au moins, les règles de leur conduite ; ils sont parfois chargés de faire respecter le code de conduite plus ou moins librement consenti. Le système de self-government, lorsqu'il est employé avec modération et lorsqu'il est contrôlé et animé par les adultes, donne des résultats très appréciables dans l'éducation privée.

L'éducation *religieuse* dépend de la nature de l'institution. Les écoles confessionnelles y pourvoient avec zèle et dévouement. En ce qui concerne les établissements qui réunissent des élèves de toutes les confessions, la direction les confie à leurs églises respectives en tenant compte des vœux des parents.

L'éducation *physique* est une des préoccupations capitales des établissements d'enseignement privé¹. La gymnastique, les sports, les ablutions froides et tempérées y sont pratiqués journellement. Des professeurs de sport s'occupent des élèves de nos institutions ; ils leur apprennent à discipliner leur corps, par conséquent leur vie intellectuelle et émotive. Nous avons dit plus haut le rôle que les clubs sportifs des instituts privés peuvent jouer, tout particulièrement lorsqu'ils font partie intégrante de l'organisation de l'éducation physique.

Un autre point de l'organisation des établissements d'éducation privée est le contrôle des élèves et leur surveillance.

Les différents systèmes que voici sont en usage : 1^o Mensurations physiques (poids, grandeur, thorax, très rarement la pression artérielle). Le contrôle de l'état de santé des élèves est parfois confié à un médecin attaché à l'institution. Dans ce cas, l'examen a généralement lieu au début et à la fin de chaque trimestre. 2^o Test psychotechniques, examen des aptitudes spéciales : en raison même de difficultés que présentent ces mensurations, elles sont extrêmement rares. Le plus souvent, l'établissement, sur le désir des parents, s'adresse alors à un office spécialisé (par ex. l'Institut J.-J. Rousseau, à Genève, ou

¹ « Die Körperliche Erziehung an schweizerischen Internaten » (article de M. J.-B. Masüger, Coire, *Revue Suisse de l'Education* (R.S.E.), mars 1929 ; R.S.E., août 1928 : « Ist der Sport eine Gefahr für die Jugend? »)

un bureau psychotechnique). 3^o Bulletins: ils remplacent dans presque tous les cas les mensurations dont on vient de parler.

Le bulletin est en général trimestriel; il renseigne d'une façon plus ou moins complète les parents des élèves. Il est permis de se demander si le travail souvent considérable qu'occasionne la rédaction des bulletins est apprécié à sa juste valeur par les parents. Certains établissements délivrent deux pièces, l'une concernant les études et l'appréciation générale de la conduite, l'autre, d'un caractère plus confidentiel, représente un jugement psychologique du corps enseignant ou des personnes qui s'occupent spécialement de l'élève.

Les conférences du corps enseignant sont assez répandues, étant donné que des échanges de vues et d'expériences sont incontestablement utiles à la bonne marche de l'institution. C'est par ce moyen que le directeur se rend compte aussi du bon ou mauvais fonctionnement de son organisation et qu'il peut l'influencer cas échéant; il apprend à connaître ainsi davantage ses collaborateurs et ces derniers prennent également entre eux des contacts sains en vue de la prospérité de l'établissement. Sans ces réunions, la convergence de l'action pédagogique est entravée.

CHAPITRE II

LA STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'établissement d'une statistique sur l'enseignement privé présente de grosses difficultés. A l'encontre de ce qui se fait pour d'autres branches d'activité, les instituts et pensionnats privés se comptent souvent avec des institutions qui n'ont pas, à proprement dire, le caractère d'une entreprise privée ou qui ne l'ont pas du tout. D'autre part, l'élaboration d'une statistique relative aux établissements d'enseignement privé se heurte à un individualisme farouche, et il semble pour ainsi dire impossible d'obtenir un relevé numérique exact. Aucun des chiffres dont nous avons pu nous servir ne comprenait la totalité des établissements et, en ce qui concerne l'exactitude des chiffres

en question, nous ne pouvons pas engager notre propre responsabilité.

Dans ces conditions, on se demande s'il n'aurait pas mieux valu abandonner l'étude statistique en question. Nous ne le croyons pas. Le matériel que nous avons pu nous procurer, malgré ses imperfections, nous a cependant permis d'analyser d'une façon satisfaisante l'enseignement privé. Au surplus, les chiffres que nous avons pu obtenir et que nous avons disposés et ordonnés ci-après, sous forme de tableaux et de graphiques, permettent de pénétrer mieux l'enseignement privé et de mettre en relief ses tendances. Enfin, si nous avons dénoncé, in concreto, l'inexistence ou l'insuffisance des données numériques relatives à l'enseignement privé, c'est pour montrer les difficultés auxquelles on se heurte quand on veut, dans ce domaine, établir des statistiques sérieuses et complètes.

Le matériel à notre disposition fut le suivant :

- 1° La statistique fédérale (éditée par le Bureau Fédéral de Statistique), comportant 5 volumes. Les instituts et pensionnats y sont traités sous « Etablissements privés d'instruction » ou sous le N° 404. La statistique fédérale, en ce qui concerne les établissements d'enseignement privé, présente certaines lacunes.
- 2° Enquêtes sur les élèves étrangers pendant l'année scolaire 1928-1929, faite par M. E. Schwartz-Buys, le vigilant directeur de l'Ecole Nouvelle « La Châtaigneraie », à Coppet près Genève.
- 3° Enquête faite par le Secrétariat de l'A.S.E.P. (Action en faveur de l'éducation privée (1932). 126 institutions y ont participé.
- 4° Une enquête faite par nous-même. 202 institutions ont bien voulu répondre à deux questionnaires comprenant ensemble 35 questions. Les institutions catholiques ont, dans la grande généralité, facilité notre enquête ; la plupart d'entre elles ont rempli nos formulaires avec soin, les accompagnant parfois de vœux encourageants. Cette enquête fut encore complétée par des visites personnelles dans plusieurs établissements types.

Nous saisissons ici l'occasion d'exprimer nos remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches, et nous sommes particulièrement redevable

à M. Du Pasquier, directeur de l'Institut Lemania, à Lausanne, qui s'est chargé d'un grand travail pour pouvoir nous procurer les données dont nous avons besoin.

- 5° Divers « guides des instituts et pensionnats » édités par les bureaux de renseignement des principales villes suisses nous ont également été utiles. De même, il convient de mentionner la liste des établissements suisses d'éducation (Verzeichnis von schweizerischen privaten Lehranstalten, Instituten und Pensionaten), éditée par l'Office national du tourisme suisse, Zurich 1930; et encore « La Suisse », Centre d'éducation et d'instruction, édité par H. Frœlich-Zollinger, Zurich (édition 1 à 10).

Le matériel que nous venons d'énumérer a été dépouillé dans la plupart des cas pour les besoins de cette étude. Lorsque nous avons pu l'utiliser sans remanier sa disposition, nous indiquons la source en note.

a) *Les établissements d'enseignement privé et leur répartition.*

Nous avons relevé 642 établissements d'enseignement privé pour la Suisse tout entière. D'autres auteurs sont arrivés aux chiffres de 700 et même de 1000¹. La statistique fédérale (1929) indique un total de 676 établissements.

Il semble que ce nombre réponde aux besoins à satisfaire en temps normal. Actuellement (1932) il peut être considéré comme légèrement trop élevé, et il est fort probable que le niveau quantitatif des années précédentes ne pourra se maintenir. D'une part, la crise économique mondiale est vivement ressentie par nos instituts privés, et, d'autre part, l'enseignement officiel est en train de s'adapter rapidement aux nécessités nouvelles, chez nous comme ailleurs.

La Suisse romande, et tout spécialement le canton de Vaud, occupent dans l'enseignement privé une place importante, dès ses débuts. La Suisse italienne ne s'est développée qu'au cours de ces dernières années.

En tenant compte des deux grandes catégories: « internats » et « externats » ainsi que de celle du type combiné, nous arrivons aux chiffres suivants:

¹ Se reporter à la note ¹, p. 15 (art. de M. Och et rapport de M. Rüs-Favre).

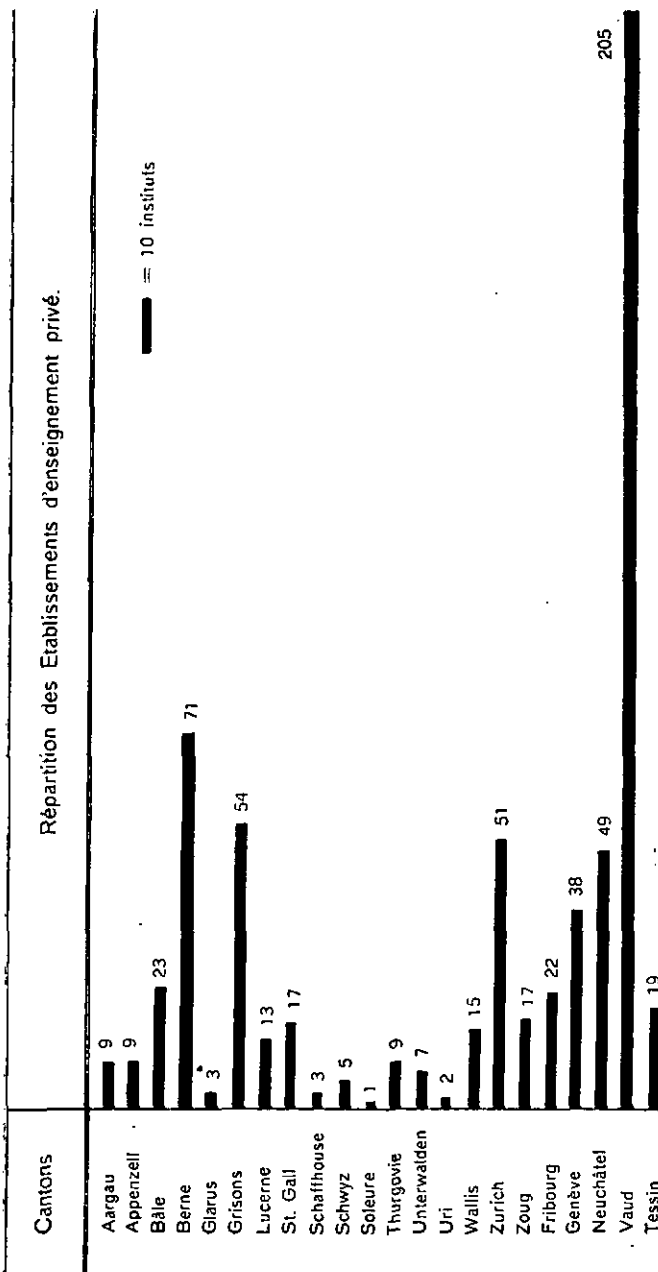
	Inter-nats	Exter-nats	Internats et Externats	Total
Suisse française	224	36	74	334
Suisse alémanique	156	87	46	289
Suisse italienne	3	5	11	19

En examinant la répartition de plus près et tout d'abord en nous basant sur la division administrative de la Suisse, on obtient :

Canton	Internats	Externats	Internats et Externats
Argovie	2	3	4
Appenzell	9	—	—
Bâle	6	16	1
Berne	41	20	10
Glaris	1	2	—
Grisons	39	5	10
Lucerne	6	2	5
St-Gall	10	4	3
Schaffhouse	2	1	—
Schwyz	3	—	2
Soleure	—	—	1
Thurgovie	8	—	1
Unterwald	6	—	1
Uri	—	2	—
Valais	9	2	4
Zurich	9	30	12
Zoug	14	2	1
Fribourg	16	—	6
Genève	16	9	13
Neuchâtel	33	5	11
Vaud	150	20	35
Tessin	3	5	11

Représenté par un graphique, le nombre total, par canton, des établissements privés d'enseignement est le suivant :

Répartition des Etablissements d'enseignement privé.



On remarque que les établissements d'enseignement privés ne sont pas uniformément répartis dans notre pays. Certaines parties semblent être nettement préférées. Numériquement, les cantons de Berne, des Grisons, de Zurich et de Neuchâtel sont, après le canton de Vaud, et notamment la ville de Lausanne, les plus forts. ¹ Parmi les causes de cette répartition inégale, il faut citer tout d'abord la langue, et ensuite le site, la religion, la richesse du milieu éducatif, etc. Le prodigieux accroissement des instituts et pensionnats à Lausanne semble être dû à une publicité très intense faite par cette ville au cours des 40 dernières années.

Le Tessin, bien que doté d'une nature luxuriante et d'un climat des plus favorables, n'a pas développé son enseignement privé dans de très fortes proportions. Nous constatons cependant, au cours de ces dernières années, une augmentation progressive des établissements d'éducation dans cette partie de la Suisse. De même, la Suisse alémanique est en voie de progression continue. Par contre, la Suisse romande reste plutôt stationnaire. Il ne faudrait pas en conclure que l'étude du français est devenue moins importante, mais simplement que le nombre des établissements existants satisfait aux besoins actuels. Pourtant, le fait que les centres d'activité de notre branche se déplacent de la façon que nous venons d'indiquer, permet de faire la remarque qu'il s'opère une transformation des bases de l'éducation et de l'enseignement privés. L'enseignement de la langue française, pendant longtemps prépondérant, tend à se faire dépasser par l'enseignement professionnel, en tout premier lieu par l'enseignement commercial. Pour ce dernier, la Suisse allemande semble réunir des conditions plus favorables que ce n'est le cas pour la Suisse française.

Le type du « Grand-Internat » est plutôt rare. Il est représenté surtout par les établissements catholiques. C'est l'établissement moyen qui prime dans l'enseignement privé: le genre dominant quant au nombre, est l'institut ou le pensionnat de jeunes filles.

¹ A ce propos, nous relevons des publications du Département de l'Economie publique que «... L'augmentation de la population du canton de Vaud est due, partiellement, aux établissements d'éducation privée. » (« Sozialstatistische Mitteilungen », article signé par le Dr Lorenz, ex-directeur du Bureau fédéral de statistique.)

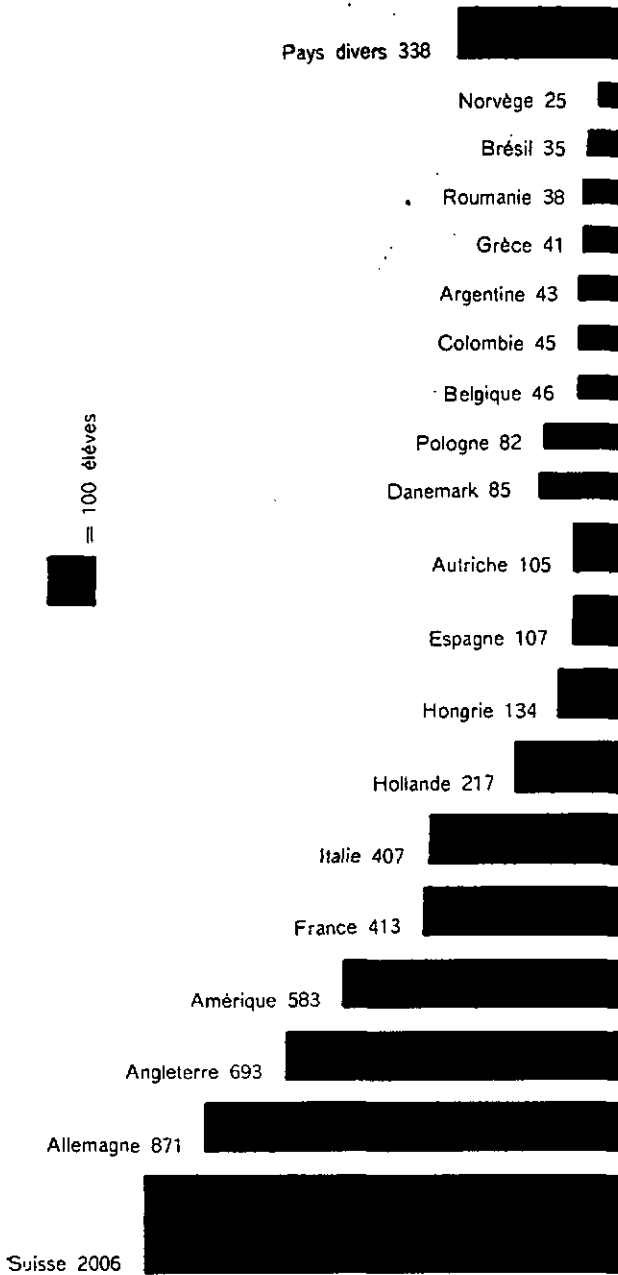
Voici, pour les trois parties de la Suisse, le nombre des établissements pour jeunes gens, pour jeunes filles et pour les deux sexes :

Jeunes gens	Jeunes filles	Mixtes	
43	103	143	Suisse alémanique
63	202	68	Suisse française
6	8	5	Suisse italienne
112	313	216	Total Suisse

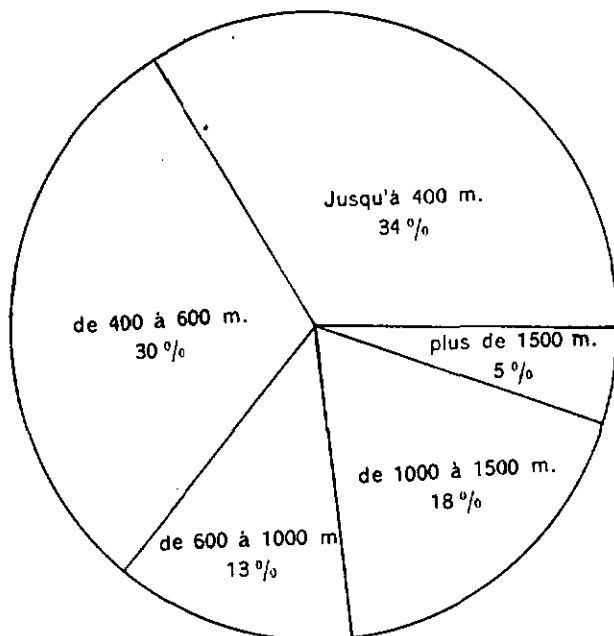
Le nombre des établissements « mixtes » (garçons et filles) s'explique par les « Externats » et les « Homes d'enfants ». Ces derniers sont toujours organisés pour recevoir les deux sexes. Les institutions où l'on pratique la coéducation proprement dite sont peu nombreuses, mais elles jouissent en ce moment de la faveur du public.

Au point de vue *confessionnel*, les institutions d'éducation privée en Suisse sont pour la plupart neutres, c'est-à-dire que l'admission de l'élève n'est pas conditionnée par sa croyance religieuse. Le 80% environ des institutions sont neutres, 12% sont réservées aux élèves catholiques, 7% aux protestants et 1% aux israélites. A part des institutions catholiques, localisées surtout à Fribourg, Schwyz et Zoug, toutes les autres institutions se rencontrent indifféremment dans toute la Suisse.

Un fait remarquable qui tend à s'affirmer de plus en plus, c'est la multiplication de nos établissements d'éducation en altitude. Notons en passant que le contraire se produit pour les hôtels. Avant 1914, les institutions situées dans les hautes Alpes étaient extrêmement rares, mais depuis lors il y a une tendance très nette d'émigration en altitude. Sur un ensemble de 282 établissements, les proportions par rapport à l'altitude sont les suivantes :



Le graphique suivant montre les proportions des établissements par rapport à l'altitude:



Le nombre des élèves internes est une des caractéristiques des établissements de l'enseignement privé. Ainsi, le pensionnat de jeunes filles montre deux types prépondérants en ce qui concerne le nombre des pensionnaires: le *pensionnat familial* (10 à 15 élèves); le *pensionnat-institut* (20 à 25 élèves); l'*institut* en général se caractérise, au point de vue particulier auquel nous nous sommes placé, par un nombre de 15 à 45 élèves. Voici, à l'échelle progressive de cinq élèves, la situation:

Elèves		Institutions	Elèves		Institutions
jusqu'à	5	4	de 50-60	6
de	5-10	23	» 60-70	7
»	10-15	61	» 70-80	6

Elèves	Institutions	Elèves	Institutions
de 15-20	29	de 80-90	4
» 20-25	50	» 90-100	2
» 25-30	27	» 100-125	10
» 30-35	34	» 125-150	3
» 35-40	13	» 150-175	2
» 40-45	10	» 175-200	2
» 45-50	4	plus de 200	—

b) *Les élèves et leur répartition.*

D'après une enquête faite en 1928,¹ le nombre des élèves étrangers et suisses était alors le suivant:

Suisse	2.006	Report	5.794
Allemagne	871	Argentine	43
Angleterre	693	Grèce	41
Amérique	583	Roumanie	38
France	413	Brésil	35
Italie	407	Norvège	25
Hollande	217		
Hongrie	134	Total	5.976
Espagne	107		
Autriche	105	<i>Pays divers :</i>	
Danemark	85	Afrique du Sud,	
Pologne	82	Albanie, Arménie,	
Belgique	46	Abyssinie, Arabie,	
Colombie	45	Bulgarie, Chine,	
A reporter	5.794	Japon, etc., total	338

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, la Suisse fournit le contingent le plus important des élèves; viennent ensuite: l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, la France et l'Italie. Ces derniers pays ont été toujours favorables à l'enseignement privé suisse. Par

¹ Enquête de M. Schwartz-Buys, faite sur 160 écoles privées.

rapport à la Suisse, le contingent des étrangers est d'environ 70 % en moyenne.

L'enquête a été reprise en 1932.¹ Elle a donné alors le résultat ci-après :

Genre d'établissement	Allemagne	Angleterre	U. S. A.	France	Italie	Pays divers	Suisse	Nombre des établis. contrôlés
Instituts de jeunes gens .	84	76	96	79	43	92	294	17
Instituts de jeunes filles . .	159	179	49	33	20	199	217	53
Homes d'enfants	43	16	14	58	10	30	185	8
Etablissements divers . . .	112	148	14	39	16	117	880	14
Total des élèves au mois d'août 1932	398	419	173	209	89	438	1576	92

Le personnel occupé dans les établissements d'éducation et d'enseignement privés se monte à un total de 6.113 personnes (1929). L'augmentation dans l'espace d'un quart de siècle a été considérable; nous relevons 47 % pour la période de 1905 à 1929. A cet accroissement du personnel ne correspond pas une augmentation des établissements d'éducation privée. Au contraire, ces derniers ont diminué dans le même espace de temps d'environ 3 %.

¹ Enquête du Secrétariat de l'A.S.D.J.P.

Voici la situation des établissements d'après l'effectif du personnel: ¹

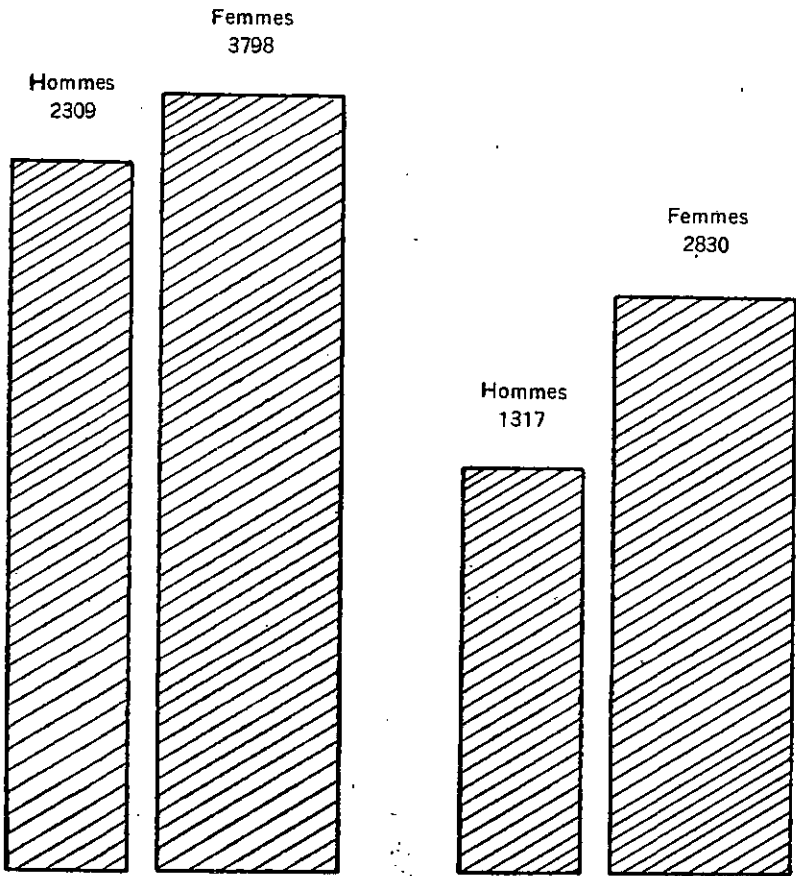
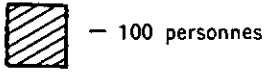
c) SITUATION D'APRÈS L'EFFECTIF DU PERSONNEL

Etablissements privés d'instruction avec ..x personnes (y compris le chef)	Nombre des établissements privés d'instruction	Personnes occupées dans les établissements privés d'instruction
1	81	81
2- 3	149	377
4- 5	129	569
6- 10	158	1202
11- 20	92	1367
21- 50	57	1724
51-100	9	598

Le tableau de classement du personnel d'après sa situation dans l'établissement d'enseignement est également instructif:

	1929		1905	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Propriétaires	173	296	203	511
Directeurs	161	238	67	78
Personnel d'administration	134	328	24	1
Professeurs	916	860	650	597
Stagiaires	510	208	9	61
Personnel de service . . .	388	1 757	326	1.186
Membres de la famille occupés occasionnellement.	27	111	38	436
	2.309	3.798	1.317	2.870

¹ *Statistique fédérale*. Relevons ici, pour éviter toute méprise, que les statistiques relatives aux élèves et au personnel — faites par des enquêteurs différents — ne portent pas sur le même nombre d'établissements.



En 1929

En 1905

Graphique montrant le total des personnes occupées dans les établissements privés d'enseignement en 1929 et en 1905.

Il ressort de ces quelques chiffres que non seulement le nombre absolu, mais encore la proportion des propriétaires d'établissements d'éducation privée a constamment diminué depuis 1905. Tandis qu'à cette époque-là ils constituaient encore environ le 17,2% de l'ensemble des personnes occupées dans les établissements d'enseignement privé, en 1929 ce pourcentage n'atteint plus que 7,7%; ce qui constitue donc une régression d'environ 43%. Subit également une diminution, quoique très légère (1% environ), le corps enseignant qui en 1905 compte encore 1.274 membres; le personnel de service diminue dans les mêmes proportions. Par contre, le personnel d'administration accuse une forte augmentation, ce qui serait l'indice d'un changement assez profond des conceptions mêmes d'exploitation. Elle est de 7%. D'autre part, une augmentation plus prononcée s'accuse dans le mouvement du personnel d'enseignement auxiliaire; les « apprentis maîtres » ou stagiaires, dans l'espace de 1905 à 1929, augmentent de 11%. Ce fait est dû, selon toute probabilité, au grand nombre de personnes anglaises au pair. De tout ce mouvement il résulte également une augmentation du nombre des salariés, qui est d'environ de 10% par rapport à 1905. Nous y avons compris aussi les membres de la famille occupés occasionnellement dans l'établissement, quoique un salaire ne leur soit pas toujours payé. Et, à ce sujet, il est intéressant de constater aussi que la collaboration familiale, autrefois plus étendue, a diminué considérablement (environ 9%). L'évolution générale est donc partagée par les établissements d'enseignement privé; elle l'est encore en ce qui concerne l'interpénétration de l'élément féminin. Cette dernière est approximativement de 6% et on remarque que l'élément masculin a diminué d'autant. Ce fait peut être imputé au développement croissant des pensionnats de jeunes filles, dirigés le plus souvent par des dames.

Le corps enseignant privé compte environ 2.500 personnes. Il y a bien toujours, et particulièrement ces années dernières, un excédent général de forces pédagogiques. Mais il faut remarquer que cet excédent, parfois très qualifié, ou moyen, est constitué surtout par des pédagogues inaptes pour les instituts privés, parce que trop spécialisés, ou mariés, ou encore parce qu'ayant des prétentions exagérées. Le bureau de placement de l'A.S.D.J.P. a enregistré, au courant de l'année 1931, 165 candidats, parmi lesquels 104 messieurs et 61 dames. Dans ce nombre il faut compter 141 Suisses, soit 122 de la Suisse allemande,

19 de la Suisse romande et 24 étrangers (dont 13 ressortissants allemands). Sur les 165 candidats inscrits dans le courant de l'année 1931, il n'a pu en être placé que 24, dont 17 maîtres et 7 maîtresses, soit 12 en Suisse allemande, 10 en Suisse française et 2 en Suisse italienne.¹

d) *Les édifices, le mobilier et le terrain.*

Le tableau ci-dessous, résultant d'une enquête déjà mentionnée,² montre différents genres d'établissements et la valeur de leur mobilier:

	Nombre des établissements	1932
Instituts de jeunes gens	18	Fr. 1.899.221
Instituts de jeunes filles	51	» 2.834.741
Homes d'enfants.	12	» 743.200
Etablissements divers	17	» 1.068.343
Total	98	Fr. 6.545.505

Le capital total investi dans 66 établissements d'éducation seulement, comprenant les terrains, les immeubles, le mobilier, l'installation, etc., se chiffre à fr. 29.826.284. Cette somme se répartit comme suit:

	Nombre des établissements	Valeur en francs suisses
Instituts de jeunes gens	15	Fr. 10.184.807
Instituts de jeunes filles	35	» 8.329.609
Homes d'enfants.	10	» 2.565.900
Etablissements divers	16	» 8.745.968

Quant au capital total investi dans tous les établissements privés d'enseignement, il peut être évalué prudemment à 60 millions.

¹ Rapport de l'A.S.D.J.P. du 28 février 1932 (Rapport sur l'activité du bureau de placement en 1931).

² Enquête du Secrétariat de l'A.S.E.P.

Les intérêts hypothécaires et les taux d'amortissements sont très variables; pour la Suisse allemande et la Suisse française ils sont les suivants:

	Ier rang		II ^{me} rang		Ier rang		II ^{me} rang	
	maxima	minima	maxima	minima	max.	minima	max.	minima
Suisse française .	1 %	5 1/2 %	4 1/2 %	7 %	2 1/2 %	5 %	1 %	12 1/2 %
Suisse allemande	4 1/2 %	5 1/2 %	4 %	5 1/2 %	1 %	1 1/2 %	—	

La question du taux hypothécaire est capitale, lorsqu'on considère que même une faible augmentation de ce dernier produit une forte répercussion sur la situation économique.

L'on s'en rend compte encore par un exemple tiré de la pratique ¹.

Un établissement ayant un chiffre d'affaires ² de fr. 250.000 et des frais de bilan ³ s'élevant à 8,16% devra, en cas d'augmentation de 1% de l'intérêt hypothécaire, arriver à un chiffre d'affaires de fr. 279.024,20 pour maintenir son coefficient d'exploitation ⁴ qui est de 0,25%. Il devra donc, en d'autres termes, pouvoir augmenter le nombre de ses élèves de 10 unités environ pour parer à une variation en somme peu importante (1%).

La plupart des établissements possèdent des terrains en abondance pour les besoins des élèves. Ces terrains sont affectés à des places de jeu, de sport et de récréation. Quelques établisse-

¹ Il s'agit d'une importante Ecole préparatoire de la Suisse romande. Les chiffres ont été arrondis.

² Recette totale (pension, écolage, diverses recettes).

³ Le montant des gains permettant une rémunération du capital engagé, le paiement des intérêts hypothécaires et l'amortissement des immeubles et du mobilier. Dans le cas particulier:

Intérêt du capital engagé	5 % sur fr. 200.000	= fr. 10.000	ou 1,66 % du cap.
Intérêt hypothécaire payé	» 19.000		» 3,5 % » »
Amortissements (Immeubles, Mobilier, Collections)	» 18.000		» 3 % » »
			8,16 %

⁴ Relation entre les recettes de l'exploitation et son résultat financier. Le coefficient d'exploitation mesure la rentabilité de l'entreprise. Dans le cas particulier:

Recettes de l'exploitation	251.548.99	651.74	100	= 0,25 %
Dépenses de l'exploitation	250.897.25	251.548.99		
Résultat	651.74			

ments ont réservé une partie de leurs terrains pour la culture des légumes et des fruits et pour l'exploitation d'une petite ferme.

Les dépenses principales des établissements d'enseignement privé sont celles qui sont effectuées chez les fournisseurs. Elles constituent un revenu appréciable pour l'industrie alimentaire suisse et le petit paysannat. Durant l'exercice 1930-1931, une somme de fr. 5.338.176 a été dépensée par 97 institutions. La dépense totale de tous les établissements, y compris les achats de mobilier, de fournitures scolaires, d'engins sportifs, de lingerie et de vaisselle peut être évaluée à fr. 25 millions par an.

e) *Les impôts.*

Les contributions que payent les établissements d'éducation et d'instruction sont difficilement évaluables. Les impositions varient selon les cantons. D'une façon générale, l'enseignement privé est astreint à payer:

a) l'impôt cantonal; b) l'impôt communal; c) diverses taxes supplémentaires. L'imposition comprend l'impôt sur la fortune et l'impôt sur le chiffre d'affaires. La taxe pour permis de séjour constitue un impôt spécial payable par chaque élève.

Les contributions payées par les institutions d'enseignement privé sont sans doute très importantes. Un exemple fera mieux ressortir encore que certains établissements sont devenus par leurs contributions un facteur économique de premier ordre. Ainsi, une institution de Fetan (Engadine) contribue pour les $\frac{3}{4}$ au total des recettes communales.

CHAPITRE III

LES FORMES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Les établissements d'enseignement privé comportent au point de vue économique deux types d'organisation: l'entreprise familiale et l'entreprise capitaliste.

Le premier de ces deux types est sans doute le plus fréquent. L'entreprise familiale ne connaît pas la division des fonctions au sens économique de ce terme. Le centre de gravité est le directeur ou la directrice dont le rôle est essentiel pour les insti-

tutions à caractère familial. D'autre part, les moyens matériels à la disposition des élèves sont restreints, l'organisation commerciale est primitive. La comptabilité et la publicité sont très peu développées; souvent elles font totalement défaut.

Le second type que l'on rencontre dans l'enseignement privé est l'entreprise capitaliste. On trouve ici les signes extérieurs contraires de ceux de l'entreprise familiale, c'est-à-dire la division des fonctions, l'importance des capitaux engagés, l'organisation commerciale rationnelle. Les établissements ayant ce caractère subordonnent leur activité au maximum d'utilité.

Il va de soi qu'entre les deux types économiques que nous venons de relever, il y a encore de la place pour des types intermédiaires. Le plus commun est celui d'un établissement de 25 à 35 élèves sous la direction des membres de la famille du directeur, et de 2 à 3 collaborateurs étrangers (professeurs).

C'est une question fortement controversée que de savoir lequel des deux types d'établissements convient le mieux à l'enseignement privé. Nous croyons que la question est mal posée. Chaque type remplit une fonction utile et, à notre avis, il ne s'agit que de déterminer cette utilité pour sortir d'embarras. Encore convient-il de se placer successivement au point de vue de l'économie nationale, de la pédagogie, de la clientèle des diverses institutions, et enfin au point de vue de l'économie particulière. Et, ici comme ailleurs, tout argument posé, l'on devra reconnaître qu'un type intermédiaire, se rapprochant de celui que nous venons de mentionner plus haut, est le plus convenable. La pratique le confirme du reste. L'institution moyenne, appliquant avec mesure les données de l'organisation commerciale moderne et gardant un contact étroit avec ses élèves, est la plus fréquente et par conséquent la plus utile.

Quant aux formes juridiques, on les retrouve toutes dans l'enseignement privé. La société en commandite et la société en commandite par actions sont cependant rares (0,3% environ).

La catégorie la plus nombreuse est constituée par les établissements appartenant à une seule personne: elle groupe le 50% environ de l'ensemble des écoles privées. Il y a cependant une notable régression lorsqu'on examine les chiffres du début du siècle où les établissements, propriété d'une seule personne, se montaient encore à environ 75%.

L'association au sens de l'article 60 du cc., la fondation et la corporation¹ d'une part, la société anonyme ainsi que la société

¹ Art. 52 et 82 du C. c. suisse.

simple d'autre part, paraissent devenir les formes juridiques les plus propres à l'éducation privée, si on se base sur le pourcentage de leur fréquence (41 %) et sur les progrès que ces formes ont réalisés d'année en année.

Les autres formes sont moins fréquentes, comme il ressort du tableau ci-dessous :

Etablissements appartenant à une seule personne . . .	346
Etablissements sous forme de société simple	82
Etablissements sous forme de société en nom collectif .	23
Etablissements sous forme de société anonyme	42
Etablissements sous forme de société en commandite par actions	2
Etablissements sous forme de société coopérative . . .	10
Etablissements sous forme d'association, fondation, corporation	154

Un nombre restreint d'établissements d'éducation privée appartiennent aux communes (10 écoles) et au canton (7 écoles).

CHAPITRE IV

LES GENRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

S'il est déjà peu aisé de faire des distinctions dans l'activité économique en général (celle du commerce et de l'industrie par exemple), un classement de l'enseignement privé quelque peu satisfaisant l'est moins encore. Les critères servant à mettre de l'ordre dans la multitude des établissements d'enseignement privé sont nombreux et souvent ils manquent d'une définition précise, ce qui rend une telle tentative plus malaisée encore.

Notre étude n'exige pas un classement spécial, à l'exception toutefois des deux types économiques précédemment examinés, soit : le type familial de l'institut d'éducation et d'instruction et le type capitaliste.

Les catégories d'institutions qui ont pénétré le plus profondément dans l'opinion publique sont : le Petit Internat Pensionnat ; l'Institut International de jeunes gens ; les Ecoles de commerce privées ; les Ecoles préparatoires ; les Ecoles Nouvelles ; les Instituts et Pensionnats de jeunes filles ; les Foyers ou Homes d'en-

fants. Une autre classification serait la suivante: Instituts et Pensionnats; Etablissements privés d'enseignement primaire et secondaire; Collège et Gymnases; Etablissements d'enseignement spécial (commercial, agricole, domestique-ménager, etc.); Homes d'enfants et de convalescence; Instituts de culture physique, de danse, etc.¹

On voit une fois de plus combien il serait désirable de s'entendre sur la dénomination des institutions privées. Une telle entente éviterait à l'avenir des confusions dans l'opinion publique, elle rendrait les statistiques plus précises, et un accord dans ce domaine aurait pour effet une rationalisation salutaire de l'enseignement privé tout entier; chaque groupe d'établissements serait à même d'approfondir sa mission pédagogique et de travailler au perfectionnement de son utilité. Ne citons à ce propos que le cas des « Ecoles Nouvelles ». M. Ferrière relève à ce sujet un abus certainement justifié². Dans d'autres cas, les limites entre les diverses catégories sont plus difficiles à déterminer, notamment en ce qui concerne les petits pensionnats et les grandes institutions pour jeunes filles et pour garçons, les écoles préparatoires. Signalons encore, en passant, un abus auquel on pourrait facilement remédier: les instituts « alpins » ou « préalpins ». Il suffirait de déterminer la hauteur à partir de laquelle une institution aurait le droit de se servir de ces adjectifs.

A la suite du classement que nous venons d'indiquer plus haut, il convient maintenant de passer en revue les formes principales de l'enseignement privé. Cet examen s'étendra sur l'organisation des différentes catégories d'institutions privées d'enseignement, sur leur programme d'études, sur les méthodes d'enseignement,

¹ Classification Buser.

² « Les Ecoles Nouvelles. » Extrait d'un article de M. Ad. Ferrière, publié dans la *R.D.E.*, octobre 1928, N° 7. Il n'est pas facile de caractériser l'Ecole Nouvelle.

Nombre d'institutions se dénomment « Ecoles Nouvelles » sans ressembler de près ni de loin aux écoles modèles qui ont donné à ce terme sa consécration. On dit que l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. Le titre d'Ecole Nouvelle, pris comme « réclame », est un hommage rendu à la faveur dont jouissent les institutions qui s'inspirent réellement de la pédagogie scientifique moderne. Il est bon toutefois que le public soit averti. « Méfiez-vous des contrefaçons », lui crierait-on volontiers.

Mais comment le public reconnaîtra-t-il le vrai du faux, puisqu'il ne s'y entend pas et que les directeurs d'écoles, à l'instar des politiciens de profession, le leurrent de belles promesses et de « plans fort beaux sur le papier » ?

sur le genre de clientèle, sur le nombre des élèves, sur la situation géographique, sur le prix et le but du genre d'établissement en question.

1. Le *Petit Pensionnat internat*. Son organisation est simple, c'est-à-dire que son installation et son matériel scolaire n'obéissent point au principe du minimum d'efforts et du maximum de rendement. Aussi son organisation est-elle plutôt défectueuse que mauvaise: peu ou point de sports; une éducation morale plutôt verbale que pratique. Un petit carnet des dépenses et recettes, une correspondance, somme toute peu soignée, sont souvent les seuls indices de l'organisation commerciale. La comptabilité, la machine à écrire y font très généralement défaut. Le Petit Pensionnat internat, c'est l'éducation en famille avec ses vicissitudes et certains avantages qui dépendent de la qualité de la direction beaucoup plus que de la simplicité de l'organisation. De sorte que l'on peut dire que cette catégorie d'établissements de l'éducation privée dépend uniquement des personnalités qui dirigent l'entreprise.

Le programme d'études comporte les langues, le ménage et parfois les branches commerciales. Souvent les élèves suivent les cours officiels; c'est aussi une des raisons pour lesquelles le Petit Pensionnat internat est situé sinon en ville, du moins à proximité de celle-ci.

Le Petit Pensionnat internat reçoit surtout des jeunes gens et des jeunes filles du pays. Il offre le séjour post-scolaire traditionnel et qui s'étend selon les conditions de la famille, modestes employés, artisans et fonctionnaires, de 3 mois à 2 an au maximum. Les prix y sont modiques et varient actuellement entre 120 et 180 fr. pas mois; le nombre des élèves est de 10 au maximum. La durée du séjour ainsi que le nombre des élèves est plus élevé dans les institutions recevant des jeunes filles. Le but qu'elles poursuivent est quelque peu différent de celui des petits pensionnats internats pour jeunes gens. Ces derniers offrent en général un court séjour entre la fin de la scolarité et l'apprentissage, et cela spécialement en vue d'un perfectionnement des connaissances linguistiques. C'est aussi le cas pour bien des petits pensionnats internats de jeunes filles, mais ceux-ci prennent encore à cœur d'inculquer à leurs élèves quelques notions d'économie domestique, de puériculture et de « bon ton », de sorte que cette catégorie d'établissements de l'éducation privée correspond à un besoin réel: la préparation aux devoirs qu'imposera le foyer familial bourgeois.

2. *L'Institut International de jeunes gens*. Il se caractérise par son organisation perfectionnée, son ample programme d'études et son but particulier. Il n'est pas rare que l'édifice ait été construit spécialement en vue des buts auxquels il doit servir: l'installation et l'aménagement sont toujours modernes. On y rencontre largement les progrès d'ordre technique, pédagogique et économique. Le matériel scolaire, surtout en ce qui concerne la physique, la chimie, la botanique et la zoologie, est riche et souvent fort complet. Le nombre des membres et la qualité du corps enseignant répondent à la variété des branches et des degrés du programme des études.

Le directeur d'une telle institution a la possibilité de se vouer momentanément à d'autres tâches, ce qui revient à dire que le centre de gravité n'est plus uniquement dans sa personne, mais bien, partiellement, dans les personnalités collaboratrices. L'éducation physique et l'éducation morale sont sérieusement organisées dans ce genre d'établissement. L'éducation que l'on y pratique se place entre l'éducation familiale et l'éducation sociale. Il se caractérise encore par un régime de liberté tempéré et de bon aloi ainsi que par l'importance attribuée à la responsabilité personnelle.

L'organisation commerciale y est presque toujours rationnelle et le directeur, dans la plupart des cas, ne peut administrer l'établissement qu'avec l'aide d'une secrétaire.

C'est aux grands Instituts Internationaux que l'on pense en premier lieu lorsqu'on évoque l'enseignement privé de notre pays. Et non sans raison. Ces institutions ont fait des efforts considérables pour offrir aux jeunes gens suisses et étrangers un séjour parfait à tous les points de vue.

On blâme parfois leurs luxueuses installations, leur confort, et leur organisation; mais c'est mal connaître les exigences des classes qui y envoient leurs fils. Et il semble, au contraire, que l'on devrait apprécier l'adaptation de ces établissements: ils procurent aux jeunes gens des années d'études inoubliables et en même temps un sérieux apport à l'économie nationale.

Le nombre des élèves de ces établissements dépasse toujours la cinquantaine et les prix de pension, écolage compris, oscillent entre 3.600 et 5.000 fr. par an, parfois ils arrivent à 7.000 fr.

La situation de ces institutions est toujours particulièrement recherchée. Elles se trouvent dans les sites les plus beaux de

la Suisse: à la campagne, au bord de nos merveilleux lacs et dans les montagnes.

Le rôle que jouent les Instituts Internationaux de jeunes gens est d'instruire et d'éduquer les élèves d'après des méthodes pédagogiques modernes, en mettant à contribution des talents pédagogiques éprouvés, et un foyer répondant à une clientèle exigeante.

3. Les *Ecoles de commerce privées*.¹ Ce genre d'établissement est né vers les débuts de ce siècle; il s'est développé surtout après la guerre.

Les Ecoles de commerce privées disposent généralement d'une organisation parfaite, d'un riche matériel scolaire et d'un corps enseignant expérimenté.

Ces établissements offrent principalement une instruction post-scolaire, l'éducation proprement dite étant achevée chez la plupart des élèves.

Le nombre des élèves au cours d'une année scolaire est toujours beaucoup plus élevé que dans d'autres genres d'établissements de l'enseignement privé, car les élèves se renouvellent sans cesse.

Le programme d'études suivi par les élèves des deux sexes est très complet. L'enseignement se poursuit durant toute la journée et jusque tard dans la soirée.

L'organisation des Ecoles de commerce privées permet aux élèves de toutes les conditions de s'instruire rapidement et de profiter, cas échéant des soirées.

Cette organisation fut parfois critiquée. Néanmoins, elle répond entièrement à des besoins réels. La « méthode rapide » n'a d'ailleurs des inconvénients que lorsqu'on la prend au sens strict du mot. Mais, en vérité, elle revient à une rationalisation de l'instruction officielle.

Les Ecoles de commerce privées sont généralement situées dans le quartier commercial d'une ville, c'est-à-dire à proximité du gros de leur clientèle.

¹ Voir également: « L'enseignement commercial en Suisse » (Fischer, Zurich), dans la *Suisse*, 1927, p. 19 et s. L'auteur, tout en exposant l'organisation de cette catégorie d'écoles, leur reproche qu'elles « préparent dans un laps de temps par trop raccourci ». Ce jugement nous semble trop général pour avoir une valeur pratique. Il convient de considérer les exigences de la clientèle et surtout les résultats obtenus qui sont dans la majorité des cas tout à fait satisfaisants.

L'écolage dépend du programme des études suivies: il est relativement peu élevé, et par conséquent accessible à des gens de conditions moyennes.

Les Ecoles de commerce privées forment des commerçants, des industriels et fournissent aux diverses activités économiques un personnel spécialisé; elles facilitent des changements de carrière.

4. Les *Ecoles préparatoires (professionnelles)*. Les établissements qui préparent à diverses carrières, exception faite des carrières commerciales, forment une catégorie importante dans l'enseignement privé suisse. Et si nous devons en excepter les Ecoles de commerce privées, c'est parce que ces dernières constituent, au sein même de la catégorie en question, un genre très particulier qu'il convient de traiter à part ainsi que nous venons de le faire.

Il va sans dire que les Ecoles préparatoires et les Ecoles de commerce privées se confondent souvent. Une organisation perfectionnée, des maîtres à la hauteur de leur tâche, des méthodes concentrées de travail, des prix à la portée d'une bourse normale et un riche programme d'études caractérisent les unes et les autres.

L'Ecole préparatoire, son nom l'indique d'ailleurs, prépare aux admissions, aux brevets, aux examens, bref, aux écoles de l'Etat; elles préparent également à diverses professions.

L'enseignement professionnel en Suisse est très développé,¹ il comprend une grande variété d'écoles spéciales: Ecoles de langues; Ecoles de musique (Conservatoires privés), de maîtresses fröebeliennes, de directrices pour établissements sans alcool, etc. ...

Ces écoles professionnelles sont le plus souvent dues à l'initiative des associations d'intérêts professionnels (par ex. l'Ecole hôtelière de Cour, Lausanne (fondée par l'Association des Hôteliers suisses); l'Ecole hôtelière de Lucerne dépend de l'Union Helvétia. D'une façon générale, ces écoles entretiennent presque toujours des relations étroites avec quelque groupe intéressé.

An cours d'une année, ou d'une saison, de nombreux élèves adolescents et adultes des deux sexes, suisses et étrangers, suivent l'enseignement des Ecoles préparatoires. On y tient compte de leur instruction antérieure et du but qu'ils se sont proposé d'atteindre.

¹ « L'enseignement professionnel en Suisse » (A. Bauer, Zurich), dans la *Suisse*, 1927.

Le plus souvent, ces établissements sont des externats, mais bon nombre d'Ecoles préparatoires pourvoient également au logement et à l'entretien de leurs élèves. Pension et écolage sont généralement comptés séparément.

Les Ecoles préparatoires pourvoient surtout à la formation intellectuelle et manuelle des élèves; elles les spécialisent dans une profession donnée.

La complexité de la vie moderne et la séparation des fonctions sont les principales raisons d'être des Ecoles préparatoires aussi bien que des Ecoles de commerce privées. Elles répondent, les unes et les autres, à un besoin réel et elles exercent une influence bienfaisante surtout dans un Etat comme la Suisse, obligé, pour se maintenir dans un équilibre normal, de fournir un travail intellectuel et manuel de qualité.

5. *Les Ecoles Nouvelles*.¹ Cette catégorie d'établissements de l'enseignement privé diffère fortement des autres institutions exposées dans ce chapitre. Les Ecoles Nouvelles se distinguent déjà par leur organisation générale et plus spécialement encore par leur organisation de l'éducation physique, morale et intellectuelle. Et même au point de vue du programme des études, ce genre d'établissements diffère de la notion habituelle que l'on se fait d'une « école ».

Le critère essentiel d'une Ecole Nouvelle est, à notre avis, la méthode d'éducation: coéducation, large programme d'éducation physique, morale, sociale et internationale; le programme est basé sur des centres d'intérêts, sur le principe du travail, le principe du milieu immédiat, et le principe de l'autonomie².

M. Ferrière, dans son ouvrage « La pratique de l'Ecole active »,³ caractérise les Ecoles Nouvelles en disant que « c'est l'école où l'activité spontanée de l'enfant est à la base de tout travail et où sont satisfaits l'appétit de savoir et le besoin d'agir et de créer qui se manifeste chez tout enfant sain ». Du même avis est également le distingué pédagogue allemand M. Ker-

¹ FERRIÈRE, Ad. *Les Ecoles Nouvelles*, Neuchâtel 1910; *Les Ecoles Nouvelles en 1920 et l'action du Bureau international des Ecoles Nouvelles*, Genève 1920; LIETZ, H. *Die ersten drei deutschen Landerziehungs Leime*, Hanbinda 1918; PORTA, v. W. *Les Ecoles Nouvelles* (en hollandais), Thèse; VITTOZ, Ed. *Projet d'une Ecole libre*, Lausanne 1916.

² « Les trente traits caractéristiques des Ecoles Nouvelles », *Rev. l'Ere nouvelle*, N° 15, avril 1925; voir également: DOTRENS, G. *L'éducation nouvelle en Autriche*, Neuchâtel 1927, p. 38 et s.; FERRIÈRE, Ad. *L'Autonomie des Ecoliers*, Neuchâtel 1921.

³ FERRIÈRE, Ad. *op. cit.*, Neuchâtel.

schensteiner, dont la formule est la suivante: « Der Sinn der Arbeitsschule ist, mit einem Minimum von Wissensstoff ein Maximum von Fertigkeit im Dienste staatsbürgerlicher Gesinnung auzulösen »¹.

La doctrine a forgé, ici comme ailleurs, un idéal pédagogique qui est, pratiquement, difficile sinon impossible à réaliser par l'enseignement privé, comme par l'enseignement officiel.

L'enseignement supérieur (l'Université, etc.) exige la connaissance d'un programme et surtout (parfois exclusivement) une formation intellectuelle, d'où nouvelles concessions. Et de ce fait les Ecoles Nouvelles se voient dans l'obligation d'ajourner les vues d'excellents pédagogues. Elles se basent sur les programmes officiels et suivent une méthode d'éducation et des méthodes d'instruction aussi conformes que possible à la nature des élèves.

Les Ecoles Nouvelles sont peu nombreuses en Suisse. Elles jouissent cependant de la faveur du public suisse et étranger. Leur clientèle ressemble à celle des bons Instituts de jeunes gens et des Instituts de jeunes filles.

La plupart des parents qui confient leurs enfants aux Ecoles Nouvelles partagent la devise de ces dernières: Confiance et Liberté. Ils estiment aussi que « l'éducation est une vie, non une préparation à la vie »².

Les Ecoles Nouvelles sont situées dans les sites les plus beaux, les plus salubres et les plus pittoresques de la Suisse.

Le tableau suivant résume partiellement la situation des Ecoles Nouvelles suisses (ou ainsi intitulées) les plus connues.

6. *L'Institut-Pensionnat pour jeunes filles*. Le Pensionnat de demoiselles (c'est la désignation courante) est un genre d'établissement d'éducation pour la jeune fille aristocrate et bourgeoise.

Son organisation est, dans beaucoup de cas, le résultat de l'expérience de plusieurs générations. En effet, alors que tous les autres genres d'établissements d'éducation sont de date récente, le « pensionnat » fait son apparition dès le début du siècle dernier. Les pensionnats suisses de jeunes filles possèdent la tradition, aussi la gardent-ils jalousement.

Bien des établissements de ce genre sont installés dans de vieilles maisons patriarcales; les derniers venus occupent des constructions neuves, très rationnelles... peut être trop rationnelles parfois.

¹ KERSCHENSTEINER, G. *Begriffe der Arbeitsschule*. Leipzig 1920, p. 16.

² CLAPARÈDE, Ed. *L'Education fonctionnelle*. Neuchâtel 1931, p. 236.

Date de la fondation	Forme juridique	Nombre des élèves		Nombre du personnel		Superficie m ²	Programme officiel	Degrés de scolarité P.S. M. *
		filles	garçons	D ¹	E ¹			
1902	privé	—	61	13	—	72.000	oui	P.S.
1906	»	—	45	6-8	4	30.000	non	P.S.
1906	société	15	125	20	11	17.000	oui	P.S. degrés enfants
1907	coopérative	—	45	7	6	15.000	partiellement	P.
1908	privé	—	60	11-12	16	40.000	oui	P.S.
1911	privé	22 filles	(coéducation)	8-70	7	150.000	non	groupes selon les facultés et les goûts
1911	»	—	—	—	—	90.000	non	groupes selon les capacités des élèves
1925	association	70	70	30	—	—	oui	P.M.S.
1927	privé	20 élé	(coéducation)	7	4	18.000	oui	P.S.
1927	sociétés anonymes	—	60	4	5 à 8	5.500	oui	P.S.

¹ Direction et corps enseignant; employés et personnes de service.
* P = primaire; S = secondaire; M = moyen degré.

L'aménagement intérieur est adapté aux exigences de la clientèle. Les « pensionnats » recevant, soit des étrangères exclusivement, soit des étrangères et des jeunes filles appartenant à l'aristocratie ou à la bonne bourgeoisie suisse, offrent à leurs pensionnaires un confort moderne, un foyer familial et une ambiance saine.

Les prix de séjour dans un pensionnat suisse (qui généralement est d'une année) varient entre fr. 1.800 et 6.000. Il dépend de la situation et du genre de la clientèle. Le prix d'un bon pensionnat est actuellement (1933) environ de fr. 2.500 à 3.000 par an.

La directrice est le centre de gravité dans les institutions en question. Elle remplace généralement avec beaucoup de compétence la mère. Le cas de profondes et durables affections entre la directrice et ses pensionnaires n'est pas rare.

Le corps enseignant, dans la majorité des cas féminins, est, d'une façon générale, très dévoué et stable. Il n'est pas rare qu'une institutrice passe sa vie entière dans le même établissement.

Dans les bons pensionnats suisses, l'éducation physique, morale et intellectuelle de la jeune fille est consciemment dirigée.

L'éducation mondaine prend une place plus importante que dans les établissements destinés aux jeunes gens.

L'organisation commerciale des grands établissements est bonne, tandis qu'elle laisse souvent à désirer dans les petites entreprises.

L'étude de la langue française prend une place particulièrement importante dans les institutions de la Suisse romande; celle de la langue allemande en Suisse alémanique. A ces branches s'ajoute le plus souvent un enseignement commercial comprenant la comptabilité, le calcul commercial, les travaux de bureau et les langues modernes. La plupart des programmes mentionnent également les sciences domestiques, théoriques et pratiques. Les branches spéciales (musique, peinture, modelage, etc.) sont le plus souvent données par des professeurs externes.

Les méthodes d'enseignement sont généralement celles des écoles officielles. Cependant, grâce aux petites classes mobiles, elles sont plus efficaces dans l'enseignement privé. On y obtient en effet de meilleurs résultats dans un laps de temps plus court.

L'éducation et l'instruction que reçoivent les jeunes filles dans les instituts et pensionnats de jeunes filles est surtout une éducation post-scolaire. Elle envisage principalement la préparation aux devoirs d'une vraie vie de famille, et elle cherche à faire des femmes d'intérieur aussi bien que des épouses et mères intelligentes sachant faire face aux nombreuses obligations de la vie sociale.

7. *Les Homes pour enfants.* Ils constituent une branche relativement jeune dans l'enseignement privé. Les Homes se sont multipliés surtout depuis la guerre. Ils occupent un corps enseignant très qualifié et disposent en général d'une organisation remarquable. Un médecin est toujours attaché à ces établissements.

Le jeu occupe une place prépondérante dans les Homes pour enfants. Il y est organisé méthodiquement. Le programme est celui des classes primaires officielles.

Ici, beaucoup plus que dans d'autres établissements de l'enseignement privé, à l'exception toutefois des Ecoles Nouvelles, nous rencontrons des méthodes spéciales d'éducation. Ainsi, celle de Frœbel, de M^{me} Montessori et celle du D^r Decroly.

Les élèves se recrutent presque exclusivement dans les classes très aisées. Ils sont généralement âgés de 5 à 14 ans. La co-éducation est de règle.

Les Homes pour enfants reçoivent en moyenne de 15 à 30 élèves; ce sont très souvent des sanatoria. Le prix de séjour

comprend, outre la pension et l'écolage, les soins médicaux nécessaires. Ces établissements sont situés dans les endroits les plus propices au développement et à la santé des enfants.

Les Homes pour enfants trouvent leur principale raison d'être dans les soins physiques et mentaux donnés aux enfants faibles ou à ceux qui, pour des circonstances de famille, ne peuvent bénéficier de l'éducation familiale.

Leur importance va croissant chaque jour, et ces entreprises sont parmi celles qui ont le moins senti la crise. Relevons encore que les Homes d'enfants constituent une excellente pépinière pour les Internats de jeunes gens et de jeunes filles.

CHAPITRE VI

LA CLIENTÈLE

Les élèves des établissements d'enseignement privé suisses atteignent environ le chiffre de 20.000 pour les deux sexes.¹ Les jeunes filles y figurent avec un pourcentage plus grand que les jeunes gens. L'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie fournissent ensemble un contingent d'élèves égal à celui de la Suisse. D'autres pays y participent moins fortement.

L'ensemble des élèves accuse une variété de types psychologiques plus grande que ce n'est le cas pour les élèves des écoles publiques.

Les adolescents, c'est-à-dire la majorité de la clientèle, correspondent fort bien à la description qu'en a donnée le distingué pédagogue M. P. Mendousse.² « D'une part, dit-il, la solidarité organique n'est jamais aussi faible que de quatorze à dix-huit ans, puisqu'à cet âge les divers systèmes anatomiques semblent évoluer séparément sans qu'il y ait parallélisme entre leur accroissement respectif, ni même entre la croissance de l'organe et le progrès de la fonction; de plus l'activité des échanges nutritifs, le seuil de l'excitabilité, la tension nervoso-musculaire peuvent passer par des variations assez importantes pour que le tempérament de l'adulte n'appartienne plus au même type que

¹ Evaluation ayant pour base l'enquête du Secrétariat de l'Action en faveur de l'Éducation privée et nos questionnaires.

² MENDOUSSE, P. *op. cit.*, p. 297; voir à ce sujet aussi: BUHLER, Charlotte. *Das Seelenleben des Jugendlichen*, Jena 1935 (3^{me} éd.)

celui de l'enfant. D'autre part, l'anarchie mentale est telle et si capricieuses sont les fluctuations qui font émerger tour à tour dans la conscience les tendances les plus disparates, que le moi de l'adolescent produit l'effet d'une rencontre ou d'une succession de personnalités différentes dont le lien commun se laisse saisir difficilement. »

D'une façon générale, on rencontre dans nos établissements d'éducation des tempéraments très forts, des intelligences aiguës, des caractères sympathiques. La proportion des élèves dont le développement physique ou mental est retardé n'est certes pas plus grande que dans les établissements officiels.

Au point de vue de la nationalité, la clientèle accuse les caractères du pays ressortissant. D'une façon générale, l'on observe une plus grande retenue des élèves anglais et allemands, tandis que l'élève français et italien est plus expansif. L'élève suisse s'adapte parfois plus lentement. L'élève hollandais s'apparente beaucoup à cet état d'esprit. On lui sait gré de sa franchise et de ses efforts à gagner la sympathie de ses maîtres. Les élèves du sud et des pays orientaux en général accusent une maturité plus grande, mais qui va de pair avec une certaine nonchalance.

La clientèle des établissements d'enseignement privé est âgée de 4 à 23 ans environ. L'âge le plus fréquent pour les jeunes gens est de 12 à 17 ans; tandis que pour les jeunes filles il va généralement de 16 à 18 ans.

La constitution physique des élèves est, en général, celle des élèves des écoles publiques. Cependant les différences sont plus marquées. A côté d'enfants délicats on voit des jeunes gens et jeunes filles sortant de l'ordinaire par leur développement physique.

Les connaissances des élèves de l'enseignement privé ne sont peut-être pas toujours aussi complètes et aussi précises que celles des élèves des écoles officielles. Cependant l'on rencontre pas mal d'élèves qui se distinguent par une culture plus vaste que celle des bons élèves des écoles d'Etat. Mais, d'une façon générale, l'élève de nos institutions privées est nettement supérieur quant à l'expérience de la vie. Le nouveau milieu éducatif, le contact permanent avec des adultes ou adolescents d'autres pays, ayant une autre mentalité et parlant une langue différente, lui donnent un jugement clair et une grande intuition. Les élèves des établissements d'enseignement privé sont en général beaucoup plus « débrouillards » que ce n'est le cas pour les élèves des écoles publiques. Ils sont aussi plus sûrs d'eux-mêmes, un peu plus sensibles peut-être, mais certainement plus sociables.

Leur éducation dépend du milieu éducatif antérieur. La plupart sont bien élevés et initiés aux usages qu'impose la société. A cela s'ajoute encore souvent une meilleure compréhension de la vie, ce qui donne à ces élèves une aisance sympathique. La discipline, l'abnégation et l'entraide sont proportionnellement plus fréquentes chez les élèves de l'enseignement privé que chez ceux des établissements officiels d'instruction.

La clientèle des institutions d'enseignement privé se recrute presque exclusivement dans les classes sociales aisées : dans l'aristocratie, la bonne bourgeoisie (commerçants et industriels); le haut fonctionnarisme; les carrières libérales (avocat, médecin, architecte, ingénieur, etc.) sont principalement celles qui confient leurs enfants à nos institutions.

Chaque institution a son genre de clientèle. Les unes ne reçoivent qu'une clientèle aristocratique; les autres, c'est-à-dire la plus grande partie, sont organisées pour recevoir la bonne bourgeoisie, les fils et les filles de commerçants et d'industriels surtout. D'autres institutions encore se sont spécialisées pour un certain pays : Allemagne, Angleterre, Amérique, etc.

Il y a enfin à examiner les différentes raisons qui incitent la clientèle à faire des séjours dans nos établissements d'enseignement privé.

En premier lieu, il convient de mentionner l'internat, qui, le plus souvent, est l'unique raison pour laquelle les parents se décident à se séparer de leurs enfants. Il décharge les parents d'une certaine responsabilité qu'ils ne sont souvent pas en mesure d'assumer. Plutôt que de laisser les enfants entre les mains d'une bonne ou d'une gouvernante, on les confie à des pédagogues de profession. Voilà une des raisons puissantes qui décident la clientèle. L'internat convient encore particulièrement aux enfants riches et aux enfants uniques. Certains parents voient dans l'internat une bonne solution pour des enfants qui nécessairement étouffent dans une ambiance peu propice à leur développement normal. M. Gunning (Versoix) expose, dans une brochure intitulée « La misère des enfants riches et l'éducation dans les Ecoles Nouvelles », son expérience personnelle à ce sujet.

L'internat n'est cependant pas l'unique motif pour lequel les enfants sont confiés à l'enseignement privé, ainsi qu'on l'a prétendu.¹ Il y a encore d'autres raisons; nous citerons en parti-

¹ Voir le « Guide de l'Éducation et de l'Enseignement privés en Suisse » (publication de l'A.S.D.J.P.), p. 5.

culier: la santé des enfants; l'impossibilité de fréquenter chez eux un enseignement complet (par ex. aux Indes, en Afrique, etc.); convictions religieuses, politiques et pédagogiques contraires à l'enseignement officiel. D'autres encore sont: la rapidité de la préparation aux examens ou à une carrière donnée; le possibilité de pouvoir changer de carrière dans un minimum de temps et avec un minimum de dépenses. En bref, il s'agit de permettre à l'élève de se préparer, en un minimum de temps et grâce à un traitement individuel, à poursuivre une spécialisation adaptée au but. Et enfin, raison puissante, en ce qui concerne les élèves des Instituts et Pensionnats de jeunes filles, c'est la convenance sociale. Une jeune fille «doit» aller au Pensionnat, voilà la raison qui engage une importante partie de la clientèle des établissements d'enseignement privé de la Suisse.

La clientèle des établissements privés d'éducation est conservatrice. Elle recommande volontiers l'institution où elle a trouvé satisfaction. Ce conservatisme est d'ailleurs l'un des facteurs de stabilité des établissements qui se sont adaptés aux exigences de leur clientèle. D'autre part, c'est une clientèle prudente: elle s'informe, surveille, contrôle. Mais une fois que les parents ont la conviction que leurs enfants sont bien placés, des rapports sincères et étroits se nouent souvent entre les parents et les éducateurs. Une partie de la clientèle se fait de la pédagogie une idée aussi chimérique que confuse. Elle a parfois des prétentions irréalisables: par exemple, enseigner à un garçon de 12 ans le latin, le grec, l'anglais, l'allemand et le piano en dehors de son enseignement régulier.

La dépression économique mondiale a fortement diminué la clientèle des établissements d'enseignement privé qui, de plus, est devenue plus économe, essaye de réduire les prix et surveille plus attentivement le compte des dépenses.

L'admission des élèves s'opère moyennant un contrat qui est généralement réputé conclu par la signature des parents et qui porte le nom de « formulaire de demande d'inscription ». On doit indiquer sur ce dernier le nom et le prénom de l'élève, sa date de naissance, sa confession, son lieu d'origine et sa nationalité. D'autre part, ce contrat indique le nom, la profession et l'adresse du père ou du tuteur. Le programme à suivre, les cours spéciaux, les dépenses facultatives, les suppléments, les arrangements spéciaux et le dépôt sont généralement reconnus par l'acceptation des dispositions du prospectus ou de la feuille indiquant les

conditions financières relatives à l'admission. La durée du séjour fait partie du contrat.

A ces clauses essentielles du contrat (qui, il est vrai, est conclu dans bien des cas aussi par simple lettre), certaines institutions en ajoutent encore d'autres (noms et adresses des écoles suivies; maladies que l'élève a eues; sa profession future ou le but de son séjour; références particulières, références commerciales; mode d'effectuer le paiement, le for, etc.)

La plus grande partie des établissements ne demandent pas d'autres formalités que le dépôt du passeport (pour les élèves étrangers) et un certificat médical. D'autres établissements demandent aux élèves d'apporter encore un certificat de vaccination, les bulletins scolaires, le programme d'études suivies, une photographie, un spécimen d'écriture.

Il est d'usage d'annoncer qu'aucun élève renvoyé d'une école ne peut être admis. Cependant la plupart des institutions se laissent convaincre qu'un tel élève n'est pas nécessairement un mauvais sujet et qu'il y a dans ces cas, assez rares d'ailleurs, une excellente occasion de prouver des talents pédagogiques.

COLLABORATEURS ET PERSONNEL

Il n'y a pas de doute que le personnel enseignant joue un rôle bien plus important dans l'éducation privée que dans n'importe quelle autre branche d'activité. La valeur de l'éducateur est à vrai dire un des problèmes centraux de toute pédagogie. Les discussions relatives aux qualités nécessaires pour faire un bon maître sont presque inépuisables, et plus récemment elles ont traité spécialement de la personnalité du maître de l'Ecole Nouvelle. ¹ La théorie a forgé, ici comme ailleurs, un idéal élevé et utopique dans bien des cas. ²

Pratiquement cependant, nous rencontrons dans l'éducation privée un type de pédagogue sympathique, différent à beaucoup

¹ SCHNEIDER, F. *Psychologie des Lehrerberufes*, Francfort 1923 (éd. W. Ehrig); idem *Erzieher Lehrer*; KERSCHENSTEINER, A. *Die Seele des Erziehers und das Problem der Lehrerbildung*, Leipzig, 1927; LEWIS, E. *Personnel Problems of the Teaching Staff*, New-York 1925; SPASITSCH, J. *Die Lehrerfrage in der neuen Schule*, Weimar 1927.

² La plupart des auteurs demandent aux pédagogues et à la pédagogie pratique ce que, d'après les lois naturelles et sociales, elle ne saurait leur donner. Ainsi Spasitsch, J., *op. cit.*, dont l'ouvrage abonde en contradictions avec l'expérience la plus vulgaire, voit le maître dans une lumière qui ne manque pas de poésie: « Seine (des Lehrers) Kenntnisse müssen sich u. a. erstrecken auf das ganze Naturleben der Gegend, was da wächst und was da fleucht und krencht; denn an all diesem hat das Kind ein

d'égards du maître d'école, et des parents qui sont presque toujours des pédagogues de fortune.

Les personnes cherchant une occupation dans l'enseignement privé sont souvent des pédagogues d'occasion.¹ Mais parmi ces derniers on en rencontre qui sont de vrais pédagogues-nés, qui ont un fin esprit littéraire et souvent une rare expérience de la vie. D'autre part, ces éducateurs appartiennent à des types psychologiques très prononcés, ce qui a souvent pour effet de créer au sein de l'internat un esprit des plus heureux. Constatons aussi que l'abus de la dialectique et une trop grande indépendance d'esprit tendent souvent à rendre leur caractère moins sociable et même à en faire des révoltés. La vie de l'institut en souffre tout naturellement. Mais ces cas se présentent aussi, et peut-être même sur une échelle plus grande, dans l'enseignement officiel où l'élimination de tels sujets rencontre beaucoup plus de résistance.

Les conditions principales pour un maître ou une maîtresse d'internat sont d'être en bonne santé physique et mentale, d'être d'âge moyen et d'exercer une influence réelle sur les élèves, c'est-à-dire d'avoir du caractère. Il faut encore aimer et pratiquer les sports et les arts, enfin avoir de l'initiative.

Le personnel des établissements d'éducation se compose du corps enseignant, du personnel administratif et du personnel domestique. Son statut juridique est celui de l'employé. Comme tel, il est soumis principalement aux articles 319 et s., 362 du C.O. et il n'est pas soumis à un statut spécial. En dehors de la législation fédérale, le corps enseignant des établissements privés est encore soumis à la législation cantonale (ainsi, p. ex., la loi concernant la protection légale du travail du canton de Genève, du 3 juillet 1931).

lebhaftes Interesse; auf das Leben und Treiben der Menschen der Gegend auf die wissenschaftlichen und sozialen Verhältnisse dort, nicht so sehr in, « volkswirtschaftlicher » als viel mehr in rein menschlicher Einstellung, sie « Kennen » nicht davon wissen und darüber belehrt sein und Bücher gelesen haben. Dazu nun alle technischen Dinge Beherrschen; die Wandtafel vor allen Dingen, Formen in Ton, Ausschneide, Kleb, Falg, Hefttechniken, Arbeit in Holz und Pappe, am Sandkasten, die Behandlung von Aquarien, Terrarien. Dazu natürlich die Methoden des Lesens, Rechnens und Schreibens und nicht eine, sondern möglichst alle.» (o. 121 et s.)

¹ Le rapport de l'A.S.D.J.P. (28 février 1932) mentionne à ce propos: « Il faut en tous cas bien établir que la qualité de ces pédagogues sans travail, heureusement à un nombre d'honorables exceptions près, laisse beaucoup à désirer, surtout dans les plus âgés, tandis que pour les jeunes éléments le manque de pratique pédagogique soit ici, soit à l'étranger, entre plutôt en considération. »

La durée du travail du corps enseignant est généralement celle qui est prescrite par la loi: les professeurs donnent un maximum de 36 à 40 leçons par semaine, souvent bien moins. Mais ils doivent encore une partie de leur temps à l'établissement, ainsi pour exercer la surveillance des élèves.

Les conditions économiques de ce personnel sont bonnes. Outre un salaire mensuel qui va de fr. 100 à fr. 400 environ pour les maîtres et maîtresses internes, le corps enseignant est nourri, logé et blanchi. Les leçons supplémentaires sont payées à part.¹ Les vacances, en raison des cours donnés pendant ces périodes, sont moins longues que dans l'enseignement officiel.

Dans l'enseignement privé les maîtres sont surtout des éléments jeunes. Les cadres s'y rajeunissent plus souvent que dans l'enseignement officiel. Ce qui est tout profit pour les élèves.²

Le corps enseignant est très dévoué. La plupart des maîtres et maîtresses sont célibataires.

Le personnel de bureau, dont nous avons déjà parlé plus haut, se recrute dans les carrières commerciales. On exige généralement un apprentissage complet doublé d'un diplôme, et si possible un stage pratique dans le commerce, l'industrie ou la banque. Tout comme le corps enseignant, le personnel de bureau est généralement logé, nourri et blanchi. Les apprentis de bureau dans l'enseignement privé sont extrêmement rares. Sur les 696 établissements que l'on comptait en 1929, il n'y avait que 6 apprentis.

Le personnel de service ne présente, comme le précédent d'ailleurs, aucune particularité marquée. Cuisinières ou cuisiniers (ces derniers assez rares), ainsi que les femmes de chambre et leurs aides reçoivent un salaire fixe auquel s'ajoute parfois un pourboire porté en compte des élèves. Partout, les établissements d'éducation veillent à ce que les rapports avec le personnel de service soient courtois, mais réduits au plus strict nécessaire.

¹ En vertu de l'art. 336 C.O., les leçons particulières données même pendant la durée du travail doivent être rémunérées.

² A ce propos, il est intéressant de consulter l'article de M. Kiessling, dans la *Ztschr. für päd. Psychologie und exp. Pädagogie* 1924, p. 445 (Lehrerwechsel und Leistungsschwankungen).

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I^{er}

L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION PRIVÉE

L'éducation privée réalise, dans le cadre de ses possibilités économiques, une organisation qui s'inspire des nécessités de la vie en commun et de la pédagogie moderne. Une telle organisation varie naturellement suivant la catégorie d'institutions, et même elle varie d'un établissement à l'autre.

a) *Organisation matérielle.*

L'édifice, lorsqu'il n'est pas construit expressément aux fins auxquelles il est destiné, c'est le cas le plus fréquent, s'adapte aux besoins de l'exploitation par des transformations successives : des salles de classe, des locaux gais et propres, des laboratoires de physique et de chimie, des salles de gymnastique, de musique, des salles de jeux (billard, ping-pong sont à la disposition des élèves). Certains établissements sont pourvus d'ateliers de travaux manuels (menuiserie, cartonnage, forge, atelier mécanique), d'une chambre noire pour la photographie; d'un garage pour bicyclettes, de locaux pour les skis, les luges, les souliers, pour l'équipement sportif.

Les installations sanitaires sont remarquables dans la majorité de nos institutions. Notamment les salles de bain, les salles de douche, les toilettes. Quelques établissements disposent d'installations très spéciales : appareils pour faire des shampoings, soleil artificiel (rayons ultra-violets). La majorité des institutions ont aménagé dans de bonnes conditions une chambre pour les malades. D'autres sont pourvues d'une véritable infirmerie.

Les progrès techniques sont largement mis à contribution et nous rencontrons, selon l'établissement : le chauffage central, l'eau courante chaude et froide, des boilers, une cuisine électrique, des essuie-mains électriques, le téléphone intérieur, etc., etc.

L'aspect des chambres à coucher des élèves tend à donner une impression plus agréable qu'autrefois. Elles sont aménagées

de façon plus ou moins rationnelle et confortable. Aussi voit-on parfois le « studio » selon la formule moderne, c'est-à-dire une chambre à coucher habilement masquée pendant la journée. Une salle commune pour la toilette se rencontre surtout dans les institutions de jeunes gens ; cette installation est plutôt rare dans les institutions qui reçoivent des jeunes filles, en considération de la psychologie spéciale de ces dernières ¹, chacune des élèves dispose dans sa chambre d'un lavabo. Dans bien des institutions les élèves sont libres d'arranger leur chambre à leur guise, ce qui fournit d'ailleurs un excellent indice de leur caractère.

L'ameublement tend à devenir de plus en plus rationnel ; certains meubles ont été étudiés spécialement en vue des élèves. Ce mobilier d'un usage généralement satisfaisant, est tout à fait esthétique. D'ailleurs, des tableaux, des sculptures et des fleurs sont discrètement mis à contribution pour créer une atmosphère d'intimité. Pour des raisons économiques, la nappe en toile blanche est parfois remplacée par la toile cirée ; en lieu et place d'une décoration qui ne saurait satisfaire tous les goûts, l'on rencontre parfois encore la photographie d'un aïeul endimanché, des bibelots de fortune, bref, trop de souvenirs personnels.

L'installation sportive est l'une des plus importantes dans l'inventaire des internats. Généralement, tous ces établissements sont pourvus d'un ou de plusieurs tennis, d'une place de football, d'une place de hockey, d'une piste de courses, d'installations pour la culture physique et la gymnastique suédoise, d'un gazon pour danses rythmiques, d'une patinoire, d'une piscine, et d'un matériel varié pour le canotage et autres sports aquatiques. Exceptionnellement on trouve des chevaux de selle.

La tendance très nette à substituer à l'enseignement livresque et verbal d'autrefois une leçon vivante et documentée, a eu pour effet d'enrichir le matériel scolaire : tableaux intuitifs, tableaux graphiques, bibliothèque sélectionnée (plusieurs milliers de volumes parfois), filmathèque, collections de plantes, d'insectes, de pierres, de matières premières, de documents d'art, d'histoire, de géographie, sont devenus d'un usage fréquent.

Le cinéma, l'épidiascope, le piano, l'harmonium, la radio, le gramophone et d'autres instruments et appareils de ce genre

¹ MENDOUSSE, P. *op. cit.*, p. 33. L'auteur dit à ce propos... « alors qu'elles (les jeunes filles) répugnent vivement, en général, répugneront toute leur vie, à se montrer sans aucun voile, serait-ce devant des femmes ou devant le médecin ».

complètent parfois l'inventaire des établissements d'enseignement privé.

Les jeux éducatifs sont spécialement riches dans les Homes d'enfants et les Ecoles Nouvelles. D'une part, ces jeux sont confectionnés dans l'établissement; d'autre part, nous rencontrons aussi les collections de jeux les plus réputés, tels que: le matériel Alessandrini, de Florence (calcul); le matériel Mackinder, de Londres (pour l'apprentissage de la lecture); le matériel de M^{me} Sadzewicz, de Varsovie (éducation élémentaire); le matériel de la maison Arnold and Son, Leeds; des « Lamettes » (France); de Reymond (Suisse); le matériel « Discat » de M^{lles} Audemars et Lafendel; le matériel Decroly, et le matériel Montessori, etc.

La plupart des institutions d'enseignement privé, parties de débuts modestes, disposent aujourd'hui d'un inventaire assez considérable. En voici quelques exemples:

Nombre des élèves	Mobilier	Quote-part par élève
15	Fr. 10.000	Fr. 665
20	» 48.400	» 2.420
25	» 60.000	» 2.400
70	» 120.000	» 1.715
30	» 96.873	» 3.229
30	» 85.000	» 2.833
20	» 72.000	» 3.600
28	» 42.000	» 1.500
50	» 29.000	» 400

L'auto n'est pas d'un emploi aussi courant qu'on pourrait facilement l'imaginer, vu l'organisation générale que nous venons de passer en revue. Le nombre des autos n'est que de 21 (1929) sur un ensemble de 676 établissements.

D'autre part, le nombre des chalets d'été ou d'hiver, destinés à des séjours réguliers et appartenant à l'établissement, est peu élevé. Le plus souvent, ces chalets de montagne sont loués pour la saison.

b) *Organisation commerciale.*

Cette organisation comprend, comme on sait, le service de comptabilité, le service de correspondance et le service de publicité.

Dans les entreprises petites et moyennes, l'organisation commerciale est souvent fort négligée. Plusieurs d'entre elles ne possèdent pour ainsi dire aucune comptabilité. Les quelques annotations que l'on y fait ne peuvent guère prétendre être ce que l'on est convenu d'appeler une comptabilité. Les grands établissements d'enseignement privé, par contre, possèdent un service comptable bien équipé et qui leur permet de contrôler incessamment la marche de leur entreprise.

Les mêmes remarques s'appliquent au service de correspondance : correspondance assez négligée dans les petites entreprises, tant au point de vue de la forme qu'au point de vue du fond. Le contraire s'observe dans les grands établissements. Cependant, il faut remarquer que les lettres émanant des petits instituts et pensionnats portent d'une façon générale le cachet d'une lettre personnelle, tandis que la correspondance des grands établissements d'enseignement privé est bien plus objective et impartiale. Différents formulaires facilitent le service de correspondance qui est d'une très grande importance dans l'enseignement privé.

On ne peut pas proprement parler d'un service de publicité en ce qui concerne les institutions privées d'enseignement. Cette dernière est d'ailleurs en général assez limitée. Ce n'est qu'à certains moments de l'année que les préoccupations de cet ordre s'intensifient. La majorité des institutions s'en remettent, quant à la diffusion de leurs annonces et prospectus, aux expériences des agences de publicité. Quant à la rédaction des moyens publicitaires (annonces, prospectus, etc.) elle est faite individuellement.

L'A.S.E.P. entretenait un service de publicité qui était à la disposition des membres de cette association. L'initiative, louable en elle-même, a dû cependant être abandonnée. Les avantages d'un tel service n'en compensaient pas les inconvénients.

Le contrôle de la publicité des établissements d'enseignement privé est peu développé. Exceptionnellement, nous rencontrons un livre de contrôle de la publicité ou un livre de contrôle des clichés, des prospectus ou d'autres imprimés. Il est également rare que les institutions privées fassent un plan de campagne publicitaire.

Pour la plupart des institutions, ni le contrôle, ni le plan de campagne n'est d'ailleurs nécessaire. La publicité primitive qu'elles entretiennent et les « relations » qu'elles possèdent assurent en temps normal le recrutement de nouveaux élèves.

Le mouvement d'espèces, toujours assez considérable dans les établissements d'enseignement privé (fournisseurs, débours, salaires, etc.), est facilité par le compte en banque et surtout par le compte de chèques postaux.

Le téléphone simplifie également l'organisation commerciale, et décharge en particulier le service de correspondance.

L'emploi de la machine à écrire n'est pas aussi répandu qu'on ne l'imagine. Les grands établissements possèdent tous une et même plusieurs machines à écrire, tandis que les petites, et même bon nombre d'entreprises moyennes, ont coutume de faire leur correspondance à la main. D'autres machines (machines comptables, machines à calculer, machines ou appareils de reproduction, etc.) ne se rencontrent que tout à fait exceptionnellement.

D'une façon générale, le contrôle des documents (factures, lettres, commandes, offres, etc.) n'est pas très développé. On se borne à un classement alphabétique dans les dossiers.

Le personnel administratif est très peu nombreux. Souvent nous ne comptons qu'un secrétaire ou une secrétaire. Seul les grands établissements occupent un personnel plus nombreux. Ce sont surtout ceux où le mouvement des élèves est plus intensif (par ex. les Ecoles de commerce privées, les Ecoles préparatoires). Les petits établissements n'ont que très rarement un personnel de bureau. Le directeur ou la directrice accomplissent alors tout seuls le travail administratif.

L'organisation commerciale des établissements d'enseignement privé est donc réduite au plus strict nécessaire. Elle n'est pas toujours très rationnelle. Nous estimons qu'un contrôle de l'économie par une comptabilité appropriée s'impose et qu'un contrôle de la publicité est capable d'améliorer sensiblement la situation de beaucoup d'établissements de petite et moyenne grandeur.

D'autre part, une organisation commerciale trop poussée n'est pas non plus, à notre avis, favorable à l'enseignement privé. Ce serait d'ailleurs méconnaître le caractère de cet enseignement que de vouloir développer une de ses fonctions secondaires.

c) Organisation financière.

Cette expression doit être prise dans un sens plutôt restreint. Elle comprend dans le cas particulier le prix de pension, les réductions et les extras (suppléments), les échéances, le dépôt, les dépenses facultatives.

L'organisation financière ne varie que très peu d'une institution à l'autre. Toutes les institutions demandent un prix de pension ou une finance de cours (exception est faite dans des cas très spéciaux); partout on consent à des réductions lorsque diverses circonstances entrent en jeu. Généralement on prélève des suppléments pour tout ce qui sort du cadre de l'organisation régulière de l'établissement. Les échéances de paiement du prix de pension et le montant du dépôt à verser lors de l'inscription d'un élève varient d'institut à institut; il en est de même des dépenses facultatives. Ainsi, par exemple, les uns comptent les cours de cuisine, la location pour le piano, le blanchissage, etc., comme des dépenses facultatives; les autres estiment qu'il ne s'agit en l'occurrence que d'un supplément (extra). Que ces dépenses soient appelées « facultatives » ou « extras » ce n'est qu'une question de mots dans la majorité des cas. Mais au point de vue juridique, ces appellations sont plus qu'une affaire de terminologie: la « dépense facultative » peut être évitée par l'élève, s'il renonce à ce qui en fait l'objet; le « supplément », par contre, doit être payé lorsque le co-contractant (le directeur ou la directrice de l'établissement) l'exige; il donne lieu à un rapport juridique au moment même de la conclusion du contrat et partant à des indemnités en cas de rupture. Certaines institutions qui paraissent avoir fait des expériences de cet ordre, spécifient les dépenses facultatives et les dépenses que l'on est convenu d'appeler « les extras ».

Les conditions financières sont le plus souvent mentionnées dans le prospectus. (Les grands établissements disposent assez généralement d'un imprimé spécial.) Elles sont d'ordinaire reproduites sur le contrat lui-même (formulaire de demande d'inscription), ce qui est d'ailleurs d'une élémentaire prudence en prévision de contestations. Et pour éviter de plaider, cas échéant, devant les tribunaux étrangers, l'indication du for de l'institut est parfois mentionnée sur les formulaires en question.

Il convient maintenant d'examiner l'organisation financière esquissée plus haut.

1. *Le prix.*

Il varie essentiellement avec le genre de l'établissement. Il est établi en fonction de la nationalité de l'élève, du nombre des élèves appartenant à une même famille, de la situation de l'établissement. Il varie encore en raison de la chambre (chambre à 1 lit, 2 lits dortoir), en raison de l'âge de l'élève, de la durée.

des cours et naturellement en raison des conditions économiques générales.

L'échelle des prix va, selon l'établissement, de la gratuité jusqu'à 7.200 fr. par an (1932), pension et écolage compris. Les institutions catholiques se caractérisent par des prix très bas.

Nous analysons ci-après les établissements d'enseignement privé au point de vue de leurs prix, que l'on peut grouper en 4 catégories: les prix pour petits internats-pensionnats; les prix pour pensionnats et instituts relativement simples; les prix pour pensionnats et instituts mieux organisés au point de vue de l'instruction (plusieurs degrés d'enseignement), et finalement les prix pour pensionnats ou instituts de luxe.

Voici (en tenant compte du nombre des élèves) le chiffre des établissements d'enseignement privé et la catégorie de prix à laquelle ils appartiennent:

Nombre total des établissements analysés: 296				
Nombre des élèves	Prix de pension en francs suisses, écolages compris			
	1800	2400	3600	4800
	jusqu'à fr. 2100	de fr. 2500 à 3300	de fr. 3300 à 4500	de fr. 4500 à 7200
Jusqu'à 10 . .	7	17	2	1
de 11 à 20 . .	15	51	22	2
» 20 à 30 . .	12	28	23	14
» 30 à 50 . .	[10]	21	18	12
» 50 à 200 . .	[20]	6	8	7

[] = Institutions catholiques.

En règle générale, et exception faite des établissements catholiques, il ressort de la confrontation ci-dessus que les prix sont d'autant plus élevés que le nombre des élèves est plus grand. Cet état de choses surprend sans doute, car, théoriquement tout au moins, on devrait pouvoir baisser le prix en raison d'un accroissement des élèves. Mais, ici comme ailleurs, le prix n'a pas seulement une fonction économique; il renferme en même temps un élément de publicité. En effet, un prix élevé opère une sélection de la clientèle; il maintient l'institution à un niveau déterminé d'avance. Un établissement d'enseignement privé ne peut pas baisser ses prix sans provoquer sa désorganisation. Et à ce propos nous pouvons entièrement souscrire à l'opinion du

Dr Schmidt, de St-Gall: « Les grandes institutions, dit-il, doivent être plus chères que les petites ». ¹

L'enseignement privé possède, comme toute entreprise, une limite de rentabilité en vertu de laquelle tout accroissement de rendement exige un accroissement plus que proportionnel de forces. Cette limite semble être atteinte vers 50 à 60 élèves. Une pareille communauté a pratiquement donné les meilleurs résultats au point de vue pédagogique comme aussi au point de vue économique.

On constate une grande variété d'opinions quant à l'établissement du prix, suivant l'âge ou la nationalité de l'élève, le degré de parenté entre élèves, l'échelle de l'âge, enfin selon que plusieurs enfants d'une même famille séjournent dans l'établissement. En voici plusieurs exemples :

Augmentations des prix de pension et d'écologie en raison de l'âge.

ex. a) Elève de 7 à 10 ans	250 fr.	par mois	= prix de base
Elève de 10 à 15 ans	275 fr.	par mois	= + 10%
Elève de plus de 15 ans	300 fr.	par mois	= + 20%
ex. b) Elève de 7 à 14 ans	3600 fr.	par année	= prix de base
Elève de 15 à 20 ans	4000 fr.	par année	= + 11%
ex. c) Elève de 8 à 12 ans	225 fr.	par mois	= prix de base
Elève de 12 à 16 ans	270 fr.	par mois	= + 20%

L'éducation d'une jeune fille n'exige pas de dépenses plus élevées que celle d'un jeune homme, bien que cela soit parfois contesté. ²

La nationalité joue un rôle important en ce qui concerne le prix. Les Suisses bénéficient de conditions plus avantageuses que les étrangers. Les établissements d'enseignement privé appliquent à l'égard de ces derniers la norme établie par l'A.S.E.P., c'est-à-dire une majoration de 10%.

Le prix comprend dans la plupart des cas l'entretien, le logement et l'enseignement régulier. Le prix est fixé pour l'année scolaire qui est généralement de 10 mois. En certaines circonstances et pour certains genres d'établissements, il est fixé par mois ou par jour. D'habitude, il est payé en francs suisses, mais les instituts et pensionnats ayant des élèves étrangers font fréquemment le prix de pension dans la monnaie du pays respectif.

¹ Rapport de l'A.S.E.P. du 9 avril 1921.

² « The Cost of a Girl's Education. » *The Queen*. Londres, Sept. 1926.

2. *La réduction.*

Normalement, une réduction sur le prix de pension est consentie lorsque plusieurs enfants d'une même famille ou de proches parents sont inscrits en même temps. Une telle réduction s'étend soit à tous les enfants de la famille, soit seulement au second et aux suivants.

D'une façon générale, les établissements d'enseignement privé n'accordent aucune déduction pour les vacances de Pâques et de Noël, ni pour des absences au cours de l'année scolaire.

Actuellement, en raison de la dépression économique générale (1933), les établissements consentent à des « réductions de crise » qui varient entre 10 et 25 % sur le prix de base (l'année scolaire). D'autre part, on observe une certaine désorientation dans la formation des prix. Alors que les uns les ont déjà réajustés, d'autres cherchent encore une base nouvelle. Ils tâtent le terrain au moyen de réductions librement discutées. A notre avis, il serait avantageux qu'il y ait des échanges d'expériences faites au sujet des prix pour chaque genre d'établissement. La concurrence inconsidérée affecte tout l'enseignement privé; elle n'est donc pas seulement préjudiciable à l'établissement qui la pratique.

3. *Le supplément.*

Le supplément, ou extra, constitue l'équivalent d'une prestation supplémentaire de l'institut, qui sort du cadre normal des prestations des établissements de même rang ou de l'institut lui-même, et qui est susceptible de varier d'élève à élève. Les établissements d'enseignement privé sont organisés en vue d'un certain but. Tout ce qui sort du cadre de cette organisation doit être payé à part. Aussi demande-t-on en général un supplément pour un séjour de moins d'une année scolaire, pour l'enseignement d'une langue étrangère (p. ex. enseignement de l'allemand pour des élèves fréquentant un institut en Suisse française), pour l'enseignement d'un programme autre que celui de l'établissement (programmes allemands, anglais, américains, etc.). Les livres de classe, le matériel scolaire, la bibliothèque, l'usage du piano, de la machine à écrire ne sont en général pas considérés comme faisant partie de l'organisation de l'instruction et, par conséquent, l'élève est tenu de payer un supplément pour leur location. En ce qui concerne l'entretien, on n'estime généralement pas que le blanchissage, la literie, les bains, le chauffage, les soins du médecin et le service en font partie. Il va de soi que cette conception est discutable. La pratique nous montre toutefois

qu'il convient de ne pas pousser trop loin les suppléments. Les grands établissements, qui disposent d'une riche expérience en la matière, préfèrent augmenter le prix de pension et diminuer les suppléments. A notre avis, c'est une bonne politique, une politique à longue échéance. Le mauvais effet psychologique que produit sur la clientèle une liste de suppléments trop longue et les ennuis de tout ordre qui en résultent, se passent d'un commentaire spécial. La pratique fait ressortir suffisamment les inconvénients du procédé en question.

4. *L'échéance du prix.*

Sans exception, le prix est payable d'avance. Généralement, il l'est en 4 termes ou en 2 termes et plus rarement en 3. Tout terme commencé est dû entièrement.

Cette condition ne peut pas toujours être maintenue strictement. Même si au début les échéances sont assez strictement observées, il arrive toujours, au cours des années, que des retards se produisent et que finalement l'élève quitte l'établissement avant d'avoir réglé son échéance. En moyenne, les pertes de cet ordre sont de 2 à 4 % du chiffre d'affaires.

5. *Le dépôt.*

De plus en plus les établissements d'enseignement privé, exigent au moment de l'inscription de l'élève, un dépôt ou finance d'inscription. Il varie entre 50 et 100 fr.

Le dépôt garantit dans une certaine mesure l'exécution du contrat. Au cas, où l'inscription est retirée, le dépôt reste acquis à l'établissement. Mais dans le cas contraire, ce versement est porté en compte à l'élève, et sert à couvrir une partie de ses dépenses personnelles. Par exemple, vêtements, raccommodages, excursions, concerts, sorties diverses, objets cassés, taxes ou impôts, etc.

6. *Les dépenses facultatives.*

Cette dernière catégorie des dépenses comprend: les leçons et répétitions privées; les cours spéciaux (cours de cuisine, cours de coupe, cours de danse, etc.); l'argent de poche; les sports facultatifs (tennis, équitation, canotage, etc.); vacances d'été; une chambre particulière.

Les leçons privées et les répétitions se payent généralement à l'heure, tandis que pour les cours spéciaux, les établissements d'enseignement privé offrent des prix forfaitaires. L'argent de poche, quoique facultatif, est autorisé par tous les parents.

Il se monte à l'ordinaire de 1 à 5 fr. par semaine et par élève, mais cette norme générale souffre de nombreuses exceptions.

Les chiffres du tableau ci-dessous indiquent les dépenses facultatives faites par les élèves ou pour eux pendant une année :¹

	Nombre des établissements	
Instituts de jeunes gens	17	Fr. 671.936,58
Instituts de jeunes filles	40	» 699.706,40
Homes d'enfants.	10	» 112.666,80
Divers établissements	10	» 321.665,40

La dépense totale des élèves de 77 établissements se monte donc à fr. 1.795.975,18. Cet argent revient avant tout au petit commerce local.

Les sports considérés comme facultatifs sont généralement le tennis, l'équitation et le canotage, pour lesquels on demande une finance trimestrielle ou annuelle. Le montant est porté dans un compte spécial ayant ce même titre. Mais le plus souvent on ne fait aucune distinction entre les diverses dépenses de l'élève. Nous avons déjà relevé que «suppléments», «dépôts», «extras», «dépenses facultatives» sont des mots plutôt que des définitions pour divers groupes de dépenses, aussi les voit-on très souvent tous dans le même compte. Il serait néanmoins indiqué, à notre avis, de grouper ces dépenses d'après leur nature juridique.

Il va sans dire qu'un tel groupement présente certaines difficultés en raison du double caractère de quelques dépenses. Ainsi, l'argent de poche peut être considéré comme un dépôt aussi bien que comme une dépense facultative; l'usage de la bibliothèque semble pouvoir être à la fois un supplément (extra) ou bien une dépense facultative.

Le séjour à l'institut durant les vacances d'été et les vacances d'hiver n'est pas toujours compris dans le prix; il se paye alors à part sur la même base que le prix de l'année scolaire. Un supplément variant selon l'importance des frais occasionnés y est généralement ajouté. Lorsque les vacances sont passées dans une autre station (à la montagne ou au bord de la mer),

¹ Ces chiffres représentent, dans la majorité des cas, la différence entre le montant total des dépenses et le prix de pension. Quelques entreprises ont simplement indiqué le montant constitué par l'argent de poche. Nous évaluons les dépenses de cet ordre à fr. 12.572.000 par an pour tous les établissements d'enseignement privé.

le voyage d'aller et de retour est payable à part. Les séjours de vacances sont calculés par jour, par semaine ou par mois. Les prix correspondent à ceux d'un bon hôtel suisse.

CHAPITRE II

LA CORRESPONDANCE

Nous avons relevé, antérieurement déjà, que le service de correspondance occupe une place importante dans l'ensemble de l'administration d'un établissement d'enseignement privé.

Un courrier plus ou moins volumineux, selon l'importance de l'institution, apporte chaque jour des offres, des réclamations, des demandes d'envoi de prospectus.

Dans toute cette correspondance, la demande du prospectus et celle des conditions générales d'admission d'élèves est assurément la plus intéressante. Il s'agit non seulement de répondre dans un délai convenable, de choisir un mode d'expédition économique, de présenter sa réponse sous des aspects extérieurs corrects et agréables, mais il importe surtout de pouvoir se représenter la personne à laquelle on doit répondre. Ceci est souvent difficile, car les données qui permettraient de se faire une idée de celui qui sollicite un prospectus ou s'informe des conditions d'admission, sont incomplètes et très peu nombreuses. Le service de correspondance, lorsqu'il est bien organisé, tire néanmoins certaines conclusions des demandes qui lui parviennent. Généralement, grâce à l'indication du lieu, de la profession, de la situation sociale, et parfois à l'aide de connaissances graphologiques, le service de correspondance est à même de compléter dans une certaine mesure l'image du client possible.

Nous avons étudié sous ces divers rapports 200 réponses à des demandes d'envois de prospectus et de conditions d'admission.

D'une façon générale, la correspondance en question est bonne. Mais il n'en est pas moins vrai que certaines réponses, environ le 3 %, laissèrent beaucoup à désirer : des fautes d'orthographe grossières, une phraséologie inutile, une calligraphie difficile à déchiffrer, une présentation malpropre et surtout l'absence de sens psychologique, nous ont frappés. Que dira-t-on,

par exemple, d'une réponse ainsi conçue: « Je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir répondu à votre carte avant ceci mais je viens de la trouver mise de côté avec d'autre correspondance. »

« J'ai le regret de vous dire que je n'ai pas un prospectus en français mais je vous envoie la copie anglaise. » (L'auteur de la lettre entendait par-là le prospectus en langue anglaise.)

« Peut-être vous me ferez le plaisir d'une visite plus tard pour voir l'école. » Veuillez, etc.

Les réponses que nous avons énoncées comme insuffisantes le sont encore en raison d'une effusion sentimentale sans borne ou d'une exagération de mauvais aloi: «...le panorama est vraiment féérique...»; «les témoignages de reconnaissance des parents sont une immense encouragement...»; «Nous mêmes nous nous occupons de nos jeunes filles et vous ne pouvez pas trouver maison plus sérieuse...»; «En hiver, nous donnons quelques soirées théâtrales et dansantes, nos élèves arrivent à jouer de très jolies comédies, elles aiment beaucoup ce divertissement qui est extrêmement bon pour la langue et qui les force à se produire devant le monde.» (Le style et l'orthographe sont respectés dans toutes ces citations.) Il faut enfin relever le fait que souvent on affirme des convictions pédagogiques trop personnelles: «... Les jeunes filles ne sortent pas seules et ne vont pas aux thés dansants. Elles n'ont pas la permission de se farder.»

Par contre, exception faite de certaines lettres, les réponses obtenues se présentent en somme dans de bonnes conditions. Leur analyse montrera mieux encore ce que le service de correspondance des établissements d'enseignement privé aura intérêt à observer.

La promptitude apportée dans les réponses est généralement normale. La plupart des institutions ont répondu dans un délai de deux jours; le maximum d'attente a été de 17 jours. 82% des établissements adressèrent un seul envoi, les autres 18% en expédièrent deux.

Le format du papier à lettre est généralement l'in-octavo; plus d'un quart des lettres étaient d'un format plus petit. Le papier blanc prédomine; 10% seulement du papier à lettre est coloré (bleu, jaune et mauve).

Les lettres écrites à la machine et celles qui sont écrites à la main sont en proportion égale. Il convient cependant de faire

remarquer que ce sont surtout les grands établissements qui se servent de la machine à écrire, mais que cette observation générale souffre de nombreuses exceptions. Les lettres reçues sont presque toutes d'une seule page; celles de 2, 3 et 4 pages sont en très petit nombre (15% environ). L'en-tête de la lettre (lieu, date, adresse) provoque généralement, comme on sait, une première impression. Dans 78 cas sur 100 cette impression a été favorable. L'en-tête était disposée correctement, on ne découvrait aucune erreur dans le nom et l'adresse, il n'y avait point de ratures.

Les réponses reçues seraient encore susceptibles de diverses analyses de fond, à côté des analyses de forme que nous venons de faire. Nous nous limiterons néanmoins à l'analyse de fond principale, c'est-à-dire à l'examen de l'argumentation.

Dans leur correspondance, comme dans leur publicité, les directeurs et directrices d'établissements d'enseignement privé font valoir tout au plus une dizaine de raisons propres à décider les clients éventuels; ce sont toujours les mêmes: l'enseignement, le prix, la vie de famille, le nombre des élèves, la situation, la santé, les sports, la nourriture, le bien-être. ¹

La raison principale pour laquelle les parents s'adressent aux institutions privées, c'est qu'ils désirent pour leurs enfants une instruction et une éducation plus individuelles que celles qu'ils obtiendraient dans un établissement d'instruction officiel. Il semblerait, par conséquent, inutile d'insister sur les avantages de l'enseignement privé. Et pourtant il faut le faire, et les directeurs d'institutions privées qui possèdent un sens psychologique avisé ne manquent pas de rappeler ces avantages. En effet, les parents, en même temps qu'ils leur écrivent, s'adressent aussi aux établissements officiels pour en demander les programmes et règlements. Cet argument fut invoqué par la moitié des offres. Quant à celui de l'instruction, il est en général développé assez objectivement (énumération des branches, horaires, contrôle, etc.); l'argument de l'éducation, par contre, est exprimé subjectivement dans la plupart des cas (par exemple éducation soignée, etc.).

Lorsque les parents se sont décidés à confier leurs enfants à l'enseignement privé, le prix est presque toujours déterminant du choix de l'institution. Et il est surprenant de ne rencontrer l'argument du prix que dans la proportion de 41%; il est toutefois souvent l'argument unique.

¹ Voir à ce sujet à la page 62 et s. (les arguments de publicité).

Dans des proportions moins fortes, on rencontre : l'argument de la vie de famille (26 %) ; l'argument du nombre des élèves (23 %) et l'argument de la situation (18 %). Les autres raisons qui peuvent inciter des parents à confier leur enfant à une institution privée ont été relativement peu mentionnées. Ainsi, l'argument du bien-être (12 %), l'argument de la santé, des sports, de l'aménagement et de la nourriture. Ces trois derniers sont mentionnés dans une proportion inférieure à 5 %, ce qui permettrait d'admettre que les directeurs et directrices des établissements d'enseignement privé estiment, en général, que les sports, l'aménagement et la nourriture ne sont pas des raisons puissantes ou de premier ordre pour décider les parents.

Quelques établissements (4 %) envisagent que la simple remise du prospectus, sans lettre aucune, est suffisante pour engager un client probable.

Le nombre des arguments contenus dans les lettres en question est de 2 à 4 en moyenne ; cependant ce nombre s'élève parfois jusqu'à 8. L'ordre dans lequel sont mentionnés ou exposés les divers arguments est très individuel. Ainsi, on commence par le prix ou par le nombre des élèves, parfois par la situation. Nous n'avons rencontré aucun cas où l'on débutait par l'argument du sport, de la nourriture et de l'aménagement.

Les références jouent, comme on sait, un rôle essentiel dans l'enseignement privé. Dans les réponses obtenues, 26 % des lettres contenaient des références. En moyenne, nous avons trouvé 3 références par lettre. Le maximum était de 9. Quelques lettres mentionnaient des références étrangères ou trop éloignées du demandeur, ce qui est évidemment une erreur.

L'analyse que nous venons de faire met en relief le fait que les offres écrites par les établissements de l'enseignement privé sont susceptibles d'être améliorées au point de vue de la forme. Il nous semble que la lettre écrite à la main a autant de valeur que celle qui est faite à la machine, à condition toutefois que l'écriture soit bien lisible. D'autre part, il convient d'argumenter son offre dans les limites d'une seule page ou de renvoyer tout au moins à quelques arguments contenus dans le prospectus, afin d'établir une certaine unité entre l'offre proprement dite et les divers imprimés (le prospectus, l'album illustré, le règlement, la formule de demande d'admission, le plan d'enseignement, les références). Il nous semble certain que la simple remise du prospectus (sans lettre) n'a pas grande efficacité.

CHAPITRE III

LA COMPTABILITÉ DES ÉCOLES PRIVÉES

D'une façon générale, la comptabilité des établissements dépend, comme cela est le cas aussi ailleurs, de l'esprit d'ordre du directeur de l'institution; l'on observe également un certain rapport avec l'importance économique de l'établissement. En effet, on voit plus souvent une bonne tenue de la comptabilité dans les grandes entreprises que dans les petites.

La comptabilité est, à notre avis, indispensable pour la bonne administration et la bonne direction d'une école privée. Elle est avant tout un guide. Avoir une comptabilité (bien des institutions n'en ont pas) et bien la tenir, y puiser tous les renseignements qu'elle est capable de donner et se conformer aux leçons qui s'en dégagent, n'est pas seulement d'une saine politique, c'est encore une attitude d'esprit indispensable à l'heure qu'il est. Un directeur est responsable juridiquement et surtout moralement envers les personnes qu'il occupe et, aujourd'hui, il l'est plus qu'autrefois, envers toute l'économie nationale suisse. Il ne peut se charger de cette double responsabilité qu'à condition d'être incessamment conscient de ce qui se passe dans son établissement, en particulier des répercussions économiques extérieures. La comptabilité le met à même de connaître particulièrement sa situation et d'avoir à sa disposition des données pour des revendications raisonnables et sérieuses. Ne pas tenir de comptabilité ou en tenir une irrationnelle sied mal à des hommes qui, par leur profession, sont appelés à donner des exemples d'ordre, de responsabilité et de solidarité.

Cela dit, relevons qu'indépendamment de l'importance économique des établissements privés d'instruction et d'éducation, nous rencontrons encore le système de comptabilité en partie simple, avec Livre de Caisse et Grand Livre, mais dans la plupart des cas c'est la comptabilité en partie double qui est en usage. En dehors des méthodes classiques de comptabilité en partie double, plusieurs établissements ont adopté ces dernières années les nouvelles méthodes de comptabilité à décalque sans reports, telles que Ruf, Manifolde, etc.

Les dépenses sont faites, dans la majorité des cas, selon un plan (budget). Ce budget est surtout annuel, mais certaines écoles privées l'ont trimestriel ou même mensuel.

Rarement les instituts privés d'éducation possèdent un plan de comptes bien ordonné qui leur permette de lire facilement leur

situation et de connaître les bénéfices bruts de leurs différentes activités commerciales.

Connaissant les différents postes du bilan et du compte de profits et pertes de cette branche commerciale, nous croyons utile d'établir ci-dessous un bilan et plan de comptes ordonnés d'une façon rationnelle :

ACTIF

1. *Immobilisations :*
 - Immeubles et terrains
 - Mobilier
 - Collections
2. *Réalisable à long terme :*
 - Matériel d'éducation
 - Provisions
3. *Réalisable à court terme :*
 - Elèves débiteurs
 - Trésorerie (Caisse, Chèques postaux, Banque)
 - Compte d'ordre (Actif transitoire)

PASSIF

1. *Non exigible :*
 - Capitaux propres
 - Réserves
2. *Exigible à long terme :*
 - Capitaux étrangers
 - Emprunts hypothécaires
 - » obligataires
3. *Exigible à court terme :*
 - Elèves créanciers
 - Dépôts des élèves
 - Comptes-courants des fournisseurs
 - Compte d'ordre (Passif transitoire)

Au *Comptes de Profits et Pertes*,
nous trouvons les

Recettes

suivantes :

1. Ecolages

2. Finances d'entrée
3. » de sports
4. Surtaxes
5. Leçons privées
6. Diplômes
7. Commissions
8. Intérêts
9. Divers

et aux *Dépenses*

1. *Frais généraux fixes :*

- Intérêts
- Impôts et assurances
- Loyers
- Salaires
- Amortissements

2. *Frais généraux variables :*

- Alimentation
- Eclairage, chauffage, nettoyage
- Buanderie
- Poste et téléphone
- Entretien auto
- Entretien du bâtiment
- Entretien jardin et terrain de sport
- Entretien de la ferme
- Divers.

Au lieu d'établir un seul compte de profits et pertes comprenant la subdivision des comptes mentionnés plus haut, nous pouvons aussi créer une série de

Sous-comptes d'exploitation

qui seront à même de donner des renseignements très précieux à la direction. Les comptes d'exploitation ci-dessous seraient les plus intéressants à créer :

- Compte immeubles
- » pension
- » enseignement
- » sports et divertissements.

Nous trouverions au

Crédit de compte Exploitation immeubles :

une partie calculée à l'avance de l'écolage payé par l'élève,

une somme à porter en même temps au débit des comptes d'écolages ou pensions, pour la place occupée dans l'immeuble par les chambres servant à l'enseignement ou à l'entretien des pensionnaires.

au *Débit* figureraient :

les dépenses faites pour l'entretien des immeubles, service des intérêts, éclairage, nettoyage, chauffage et loyers.

Compte Exploitation pension : Ce compte serait *crédité*

d'une partie de l'écolage payé par les élèves et calculée à l'avance,

d'une somme représentant la part débitée à l'écolage pour l'entretien des professeurs internes.

Au *Débit* nous trouverions :

les achats de nourriture
buanderie
renouvellement vaisselle
salaire employés, etc.

Compte Exploitation enseignement :

Nous trouverions au *Crédit* de ce compte également :

une partie de la somme payée mensuellement par l'élève et calculée à l'avance dans le budget.

Ce compte serait encore *crédité* :

des bénéfices réalisés sur le matériel d'enseignement,
ainsi que
des commissions ou ristournes de la part des fournisseurs.

Figureraient encore dans ce compte :

les recettes pour leçons privées, diplômes, examens supplémentaires, finances d'inscription, etc.

Au *Débit* figureraient :

les salaires et traitements des professeurs internes et externes,
entretien des professeurs internes (somme que nous avons créditée au compte d'exploitation pensions),
amortissement du matériel et collections d'enseignement.

Compte Exploitation sports et divertissements. — Ce compte serait *crédité*

des sommes payées par les élèves pour les jeux et divertissements ou, si les élèves ont un prix de pension comprenant les sports,
une somme serait fixée à l'avance pour chaque élève dans le prix forfaitaire de pension.

Au *débit* de ce compte figureraient les dépenses suivantes :

entretien des terrains de sport,
achat de matériel,
amortissements,
salaires, etc.

Le résultat de ces quatre comptes d'exploitation serait viré au compte de profits et pertes, lequel se présenterait comme suit :

Avoir

Bénéfice brut immeubles
» » pensions
» » écolages
» » jeux
Intérêts créanciers
Commissions
Recettes extraordinaires
Perte nette (éventuel).

Doit

Frais d'administration
Publicité
Poste et téléphone
Pertes sur élèves
Amortissements
Divers
Bénéfice net.

CHAPITRE IV

LA PUBLICITÉ DE L'ÉDUCATION PRIVÉE

L'éducation privée, tout comme d'autres branches de l'activité économique, ne peut se passer du concours de la publicité ¹. L'expérience le prouve. Et la question publicitaire, considérée autrefois comme peu importante — « A bon vin, pas d'enseigne », disait-on, — est devenue sans doute un point important dans l'organisation de l'enseignement et de l'éducation privés. Ici comme ailleurs, la publicité assure la *stabilité* d'une entreprise et en augmente le rendement. La publicité oblige la direction des écoles privées à améliorer incessamment l'organisation des institutions; elle exige une organisation que l'on peut afficher sans crainte. D'autre part, la publicité permet d'exercer la pédagogie à l'abri de trop brusques fluctuations dans le nombre des élèves. Un rapport de l'A.S.D.J.P. constate à ce sujet que, « à part quelques minimes exceptions, où les conditions locales ou climatiques, d'anciennes traditions ou des rapports personnels peuvent jouer un certain rôle, les instituts qui jouissent de la fréquentation la meilleure et la plus stable sont ceux qui développent une réclame constante, conséquente et consciente de son but » ².

D'une façon générale, la publicité de l'éducation privée est assez empirique, c'est-à-dire que l'on ne tient pas suffisamment compte de la mentalité, du milieu social, du milieu ethnique de la clientèle. Ainsi, par exemple, un même prospectus est envoyé aussi bien en Angleterre qu'en Suisse allemande; on l'adresse aussi bien à un fonctionnaire allemand qu'à une dame du monde parisien. Il va sans dire qu'un moyen de publicité non sélectionné pour différents milieux, différentes habitudes, époques et préjugés, est une publicité rudimentaire; c'est en même temps un gaspillage de temps et d'argent.

La publicité et la pédagogie ont certainement quelque chose de commun. Et nous saisissons cette occasion pour reproduire ici un passage du distingué pédagogue suisse, le professeur Ed. Claparède, ³ montrant l'analogie des deux sciences précitées,

¹ « Education needs advertising. » *Advertising World* (mensuel). Londres, p. 366 et s. COLONNA, L. *Plan de publicité pour un établissement libre d'enseignement technique supérieur*. Marseille 1928 (Imp. Labara).

² Rapport de l'A.S.D.J.P. du 20 décembre 1926.

³ CLAPARÈDE, Ed. *L'éducation fonctionnelle*. Neuchâtel 1931, p. 10 et s.

et mettant en évidence, une fois de plus, la vraie et la meilleure conception de la publicité moderne.

« Nous trouvons, dit notre auteur, dans le domaine de la réclame un équivalent de cette différence entre l'attrait superficiel et l'éveil d'un intérêt profond capable de diriger la conduite, de mettre en branle la volonté. »

Voici quelque trente ans que les psychologues se sont intéressés au problème de la réclame, aux qualités psychologiques d'une bonne « annonce ». Et sans doute la première de ces qualités est-elle d'être attrayante, c'est-à-dire d'attirer et de retenir l'attention. Sans elle, les autres seraient superflues. Mais retenir l'attention ne suffit pas. Il faut surtout que l'annonce soit de nature à éveiller un désir, un intérêt, à faire du passant indifférent un client possible mieux encore, un client probable. Or, elle n'y parviendra qu'en s'adressant aux tendances instinctives sommeillant dans l'âme d'un chacun, en les éveillant, en créant un désir, un besoin. L'appel à l'intelligence ne vient qu'en second lieu. Les raisonnements, les démonstrations de l'utilité du produit annoncé ne sont là que pour soutenir le désir, si, par hasard, il venait à fléchir, et pour donner les indications propres à sa prompte réalisation.

Cette conception de la réclame, dont la pratique a montré la justesse, est une conception fonctionnelle de la réclame. Les pédagogues ne peuvent mieux faire que de s'en inspirer. Eux aussi doivent avant tout faire appel aux tendances innées de l'enfant pour greffer sur elles tout ce qu'ils veulent lui apprendre. Eux aussi doivent, pour s'assurer une clientèle de travailleurs mettant à leur tâche tout le zèle et l'énergie dont ils sont capables, créer des besoins, faire naître des désirs.

La publicité des écoles privées s'apparente à celle des médecins, des avocats et à celle d'autres carrières libérales. Elle est sobre. Les établissements d'enseignement privé hésitent à être attrayants, dans leurs annonces surtout. Quant au prospectus, cette réserve est presque toujours abandonnée. Des expressions choisies, des mots engageants et de superbes illustrations cherchent à déterminer le client.

La propagande collective (annonces collectives) est un autre moyen de publicité dont usent fréquemment les établissements d'enseignement privé. La dispersion de leur clientèle ainsi qu'un budget de publicité limité rendent ce moyen spécialement avantageux.

La technique de la publicité des établissements de l'enseignement privé se conforme au rôle que le public assigne à ce genre d'institutions. Généralement, l'on observe donc un langage simple, un style bref (nous songeons spécialement à l'annonce) et une disposition peu suggestive du texte. La poésie et l'humour font défaut, pour des raisons bien compréhensibles d'ailleurs. Par contre, le « slogan » (devise publicitaire), ou tout au moins une de ses formes, est connue par la publicité des établissements privés d'éducation. Cependant, il s'agit là d'un néo-slogan ¹. Le véritable slogan, tel qu'on l'utilise dans l'industrie et surtout dans le commerce, reste encore à trouver ².

L'argumentation est en général peu développée, quoiqu'on rencontre des exceptions heureuses. Elle manque surtout de psychologie. Les illustrations et les textes sont d'une façon générale bien présentés. La qualité du papier, le genre de typographie ainsi que le format du prospectus font une bonne impression. Les prises de vues y ont atteint, dans bien des cas, une haute perfection. Leur présentation artistique et l'emploi de couleurs appropriées ³ confèrent à la publicité des établissements d'éducation un charme propre à susciter l'intérêt pour une institution, à créer un courant de sympathie et à décider le prospecté.

Les époques les plus favorables pour la publicité des établissements d'enseignement privé précèdent de deux à trois mois les fins de l'année scolaires des écoles de l'Etat. Ces termes varient selon les pays. Certains genres d'établissements font de la publicité pendant toute l'année. Ils intensifient celle-ci aux époques favorables, spécialement avant Pâques et au début de l'été.

Avant de soumettre la publicité des établissements privés d'enseignement à une observation plus méthodique, il convient de se demander ce que l'on entend en général par ce terme dans l'enseignement privé. La plupart des directeurs et directrices considèrent que l'annonce et le prospectus constituent la publicité de leur établissement; d'autres conviennent qu'il faut faire rentrer dans cette notion les relations personnelles, les « house-organ » (journaux privés des instituts), la correspondance, la

¹ Ainsi par exemple: « Für unsere Kinder nur das Beste »; « De mieux en mieux »; « Wissen ist Macht »; « Loyauté et persévérance »; etc.

² Un commencement dans la direction du véritable slogan est peut-être la devise d'un de nos plus grands établissements de l'enseignement privé: « Jeder junge Mensch ist eine Welt für sich und bedarf in Erziehung und Unterricht individueller Führung. »

³ Par exemple sépia pour les vues d'été; bleu pour les vues d'hiver.

situation de l'établissement, son prix de pension, l'aménagement intérieur, l'aspect de la maison, la façon de recevoir les parents des élèves, etc., etc. Bien que dans le sens le plus large tout cela ait un caractère de publicité, il est néanmoins vrai que ni la science de la publicité,¹ ni l'opinion commune ne s'accordent à considérer l'ensemble de l'organisation d'une activité comme faisant partie de la notion de publicité.

A notre avis, il faut maintenir l'opinion généralement admise et examiner les moyens de publicité propres à l'enseignement privé: l'annonce et les imprimés, ainsi que divers moyens d'un usage restreint; le film, l'exposition, la conférence.

C'est dans cet ordre d'idées que nous allons exposer maintenant divers aspects de la publicité des établissements de l'enseignement privé, nous limitant à ceux qui sont importants pour la pratique.

Les moyens publicitaires.

Il faut citer principalement l'annonce et l'imprimé; d'autres moyens de publicité, le film, la conférence, l'exposition, etc. ne sont que des moyens de publicité occasionnels pour les établissements d'enseignement privé. Au surplus, ces derniers moyens n'ont pas toujours le caractère prononcé qu'on donne généralement au terme de publicité.

L'annonce individuelle ou collective des établissements d'enseignement privé est une information dénuée d'effets proprement publicitaires. C'est le plus souvent un simple avis comportant le nom et le genre de l'établissement, les arguments principaux: l'enseignement, la situation, l'aménagement, etc., enfin le nom, voire le titre du directeur ou de la directrice.

Comme genre de publicité, les annonces que nous envisageons appartiennent à la petite publicité raisonnée qui s'oppose, d'une part à la grande publicité, et d'autre part à la publicité suggestive. Dans une mesure restreinte, l'enseignement privé connaît également la publicité cachée ou rédactionnelle. Celle-ci se manifeste dans des articles ayant pour objet un thème général de pédagogie: *Sport und Schule in der Schweiz*²; *L'éducation et*

¹ LYSINSKI, Ed. *Die Organisation der Reklame*. Berlin 1924. L'auteur y consacre une étude intéressante à la notion de la publicité. Voir spécialement page 9 et page 20 et s.

² *Welt im Bild*, N° 4, 1932.

*l'enseignement privés en Suisse française*¹; *Sport und Erziehung*², etc., et surtout dans des communiqués de presse: *Von der schweizerischen Schulgemeinschaft*³; *L'Instruction en Suisse*⁴; *L'Ecole de préparation à la lutte pour l'existence*⁵; *Où nos jeunes filles apprendront-elles l'allemand ?*⁶; *Die Schlussprüfungen im Institut « Maria Hilf »*⁷, etc., etc.

La technique des annonces en question est rudimentaire, ce qui s'explique partiellement par leur caractère sobre. Il y a cependant des tentatives de prendre en considération la technique évoluée de l'annonce commerciale, d'agrémenter en particulier le texte de l'annonce par des mots et des phrases suggestives, d'user du slogan, de coordonner et de disposer le texte de façon à lui assurer un maximum d'effet publicitaire, de choisir des images qui le soutiennent avantageusement. Le « Blickfänger »⁸ conventionnel est une vue de l'établissement. Nous estimons que la technique de l'annonce concernant les établissements d'enseignement privé est susceptible de bien des améliorations, sans que ces dernières nuisent à son caractère propre, qu'il convient de maintenir.

Le but principal de l'annonce des écoles privées est d'engager les intéressés à demander le prospectus. Il est considéré comme le premier but dominant de la publicité des institutions, mais il semble que trop souvent on le surestime, et nous croyons que la lettre (l'offre à la suite d'une demande de prospectus) mérite autant d'attention, sinon plus.

Les prospectus, albums illustrés, dépliants, brochures ou autres imprimés de ce genre sont généralement bien confectonnés. Pour qu'un imprimé soit bon au point de vue publicitaire il faut, comme on sait, qu'il attire l'attention, qu'il actionne des sentiments, qu'il détermine le raisonnement du prospecté. Il faut encore que l'on conserve volontiers le prospectus. La majorité des imprimés des établissements d'enseignement privé remplissent ces conditions. Ils se distinguent par un format attrayant, un nombre de pages suffisant et par des prises de vues artistiques dans bien des cas. Cependant, nous devons constater que 40 %

¹ *Journal de Genève*, 25 février 1932.

² *Sport* (Zurich), 15 avril 1931.

³ *Bund* (édition du soir), 20 mars 1931.

⁴ *Revue automobile* (Berne), 17 mars 1931.

⁵ *Démocrate* (Délémont), 14 mars 1931.

⁶ *Journal religieux* (Neuchâtel), 4 avril 1931.

⁷ *Rheintalische Volkszeitung* (Altstätten), 10 avril 1931.

⁸ Élément destiné à attirer l'attention du prospecté.

des prospectus examinés (448 exemplaires) sont fortement sujets à être critiqués. Dans tous ces cas, le format, le caractère typographique, l'argumentation, l'illustration et la disposition des éléments nombreux du moyen de publicité en question, diminuent sensiblement l'effet de publicité.

Il est donc indiqué de dire qu'une partie des imprimés des établissements de l'enseignement privé sont bien en dessous de ce que l'on pourrait obtenir en réfléchissant davantage. C'est ici qu'on peut répéter la parole de Boileau: « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage; polissez-le sans cesse et le repolissez. »

La plupart des écoles privées possèdent un seul prospectus. Très généralement, celui-ci est édité en plusieurs langues. Le prospectus avec feuille interchangeable qui permet de s'adapter mieux à la mentalité d'un client donné — à traiter celui-ci individuellement, — constitue une exception. Cela paraît d'autant plus surprenant que ce genre de prospectus est économiquement le plus avantageux et, au point de vue de la publicité, certainement le meilleur.

Un autre genre d'imprimé qui joue à la fois un rôle éducatif et publicitaire est le « house-organ », c'est-à-dire le journal privé de l'établissement¹. Il est confectionné par les élèves avec le concours de leurs maîtres. Certains de ces journaux sont faits avec soin et distribués par abonnement ou à titre gracieux aux anciens élèves et à leurs parents et amis.

A part les moyens de publicité que nous venons d'exposer, les établissements d'enseignement privé recourent encore aux divers moyens que voici :

a) *Les expositions.*

Les instituts et pensionnats ont participé jusqu'à présent aux expositions suivantes: Berne 1914, Exposition Nationale; Barcelone 1930; Berne (Hyspa) 1931. Récemment, une exposition permanente avait été projetée par l'A.S.D.J.P. dans une vitrine de la Bahnhofstrasse (Zurich). Comme dans les expositions antérieures, une carte géographique de grande dimension aurait dû montrer la situation des instituts et pensionnats suisses. Les

¹ Parmi les nombreux journaux de ce genre, nous citons: *l'Echo de la Châtaigneraie* (mensuel), édité par l'Institut la Châtaigneraie, Coppet (paraît depuis 1912); *Revue de l'Institut Rhénania* (Neuhausen, paraît depuis 1918); *Journal de l'Institut Dr Schmidt, St-Gall, etc.*

imprimés et les renseignements auraient pu être obtenus sur place.

Les expériences faites ne sont pas très encourageantes. Au sujet d'une des dernières expositions collectives (Barcelone), le rapport de l'A.S.D.J.P. du 19 janvier 1930 dit :

« Quant à la valeur de propagande de l'Exposition elle-même, les opinions sont très divergentes. Tandis que notre représentant est persuadé que ce que nous avons entrepris à Barcelone a eu un brillant résultat comme réclame (par la communication de renseignements oraux et écrits, cinéma, projections, distribution de prospectus, etc.), quelques visiteurs de l'exposition ne parlent du résultat de celle-ci que comme d'un véritable échec. »

A notre avis, l'exposition est un moyen de publicité très approprié aux établissements d'enseignement privé, parce qu'il possède un grand rayon d'action. Il est cependant nécessaire de souligner que son efficacité dépend surtout de la façon dont il est réalisé.

b) *Le film.*

Tout comme le précédent moyen, il possède un grand rayon d'action. Le film convient, à notre avis, à la publicité des instituts et pensionnats, mais les difficultés financières et d'entente pèsent sur son avenir. Les expériences faites jusqu'ici sont trop restreintes pour pouvoir émettre une opinion.

Le tableau ci-dessous relate les communications qui nous ont été faites par 3 institutions au sujet du film dans l'enseignement privé :

Sujet du film	Longueur	Durée	Prix	Expériences faites
1. « Chez Nous »	1100 m.	45 min.	Fr. 1000	Succès moral.
2. « Sport »	350 m.	15 min.	» 800	L'effet ne fut pas contrôlé.
3.	1500 m.	1500 m.	» 4000	Difficulté d'engager les cinémas à jouer des films de propagande.

Comme on voit, les expériences individuelles faites jusqu'à ce jour sont extrêmement maigres et plutôt négatives. Cependant,

la cause n'est pas le film, à notre avis, mais elle doit être recherchée dans une préparation insuffisante de ce moyen de publicité.

Notre opinion est que seule une expérience collective est en mesure d'offrir une compensation aux frais que nécessite la confection d'un bon film, et nous croyons encore que le succès d'un film sur l'enseignement privé en Suisse dépend des soins avec lesquels sera faite la préparation non pas seulement du film, mais surtout de son lancement.

b) *Les arguments de la publicité des établissements d'enseignement privé.*

Les raisons qui décident les parents à confier leur enfant à un établissement d'enseignement privé sont variées. Les uns pensent à la santé de leur enfant, les autres à lui épargner du temps et les rigueurs de l'enseignement officiel, d'autres encore ne pensent à rien du tout : ils suivent tout simplement la tradition qui veut, par exemple, que la jeune fille ait fait un séjour dans un pensionnat.

Les raisons qui influencent la clientèle des établissements d'enseignement privé peuvent paraître très nombreuses et difficiles à discerner ; pourtant il n'en est rien. C'est un petit nombre d'arguments, toujours les mêmes, et qui ne se confondent pas facilement. On leur donne le nom « d'arguments de publicité ».

Il convient de les exposer avec des exemples à l'appui.

1. *L'argument de l'instruction.*

Institution offrant une instruction « solide, complète et pratique, conformément aux exigences actuelles de la vie », etc. ; il existe du coup un puissant motif pour qu'un parent se décide à confier son enfant à une école privée.

L'argument de l'instruction consiste en général dans l'énumération des branches, des cours, des degrés de scolarité ; bref, dans l'exposition du programme d'enseignement, de ses méthodes et de son but.

2. *L'argument de l'éducation.*

Selon le genre d'établissement, on annonce « une éducation sérieuse et profondément chrétienne », ou encore « une éducation conforme à ce que l'existence moderne exige », ou encore simplement « un complément de l'éducation générale » reçue jusqu'ici.

L'argument de l'éducation est toujours moins développé que ce n'est le cas pour l'argument précédent. On discrimine cette notion d'éducation (éducation corporelle, morale, mondaine, etc.), et plus rarement encore livre-t-on les divers moyens ou méthodes d'éducation. En matière d'éducation, les opinions sont controversées, surtout quant aux méthodes, et il est naturel qu'il convienne de n'évoquer que des idées générales à ce sujet. Dire simplement que les élèves reçoivent une « éducation sérieuse » trouve l'approbation d'un plus grand nombre de personnes que ce n'est le cas pour l'argumentation que voici : « Des concerts, des conférences, le théâtre, des soirées données au pensionnat contribuent à l'éducation mondaine des élèves. » Encore faut-il ajouter qu'une pareille argumentation n'est pas nécessairement mauvaise. Tout dépend du genre d'établissement.

3. *Argument de la situation.*

C'est une raison qui décide fréquemment la clientèle pour telle institution plutôt que pour telle autre. La situation est généralement dépeinte avec beaucoup de lyrisme : « L'institut est situé sur la colline pittoresque et ensoleillée du mont X., environné de prairies et de jardins et à proximité immédiate de vastes forêts, etc. » ; vue étendue ; air particulièrement sain et tonique ; la chaîne majestueuse du Saentis... la nappe bleue et étincelante du lac de Constance... ; ou : « Dans le lointain se dressent la majestueuse paroi du Grammont, etc. et des Alpes valaisannes qu'une neige éternelle fait étinceler au milieu d'un ciel d'azur ».

L'argument de la situation est subjectif dans la plupart des cas. Il utilise partiellement les clichés connus. Une exposition objective de la situation géographique et climatérique ne s'exprime qu'en ce qui concerne l'altitude, plus rarement quant à la température moyenne, la quantité de pluie, etc.

4. *L'argument de l'aménagement.*

Il fait parfois l'objet d'un développement étendu : description des bâtiments, date de leur construction, répartition des chambres, énumération des salles, mention du confort (eau courante chaude et froide, douches, piscines, chauffage central, etc.), de l'éclairage ; des installations sanitaires ; de l'ameublement ; description des terrains (jardins, allées, places de jeux, champs, etc.)

D'une façon générale, l'argument de l'aménagement possède les mêmes caractères que le précédent: il est subjectif, il cherche à capter la conscience du prospecté par des images suggestives. Et c'est bien ainsi qu'il convient de procéder. L'objectivité en la matière serait ennuyeuse et par conséquent contraire à tout ce que l'on entend par le terme: publicité.

5. *L'argument « sports ».*

Pour bien des établissements, cet argument est devenu important, depuis la guerre surtout. Selon le genre d'institution, il est plus ou moins développé, on observe principalement l'énumération des sports eux-mêmes, des installations sportives et des professeurs de sports. Lorsque l'établissement offre surtout l'instruction (Ecoles préparatoires), ou lorsque le genre de clientèle ne semble pas entièrement acquis au mouvement sportif contemporain, on se borne à l'énoncer comme suit: « sports en marge des études »; « un temps raisonnable est réservé aux sports »; « les sports tiennent dans le programme la place que les exigences modernes réclament », etc.

6. *L'argument santé.*

Cet argument est d'une importance plus grande pour certains établissements que pour d'autres: par exemple pour les homes d'enfants et les instituts de jeunes filles en montagne. Il est naturel qu'il y soit bien développé: soins médicaux, mensurations régulières, horaire de la journée, énumération des installations sanitaires, etc.

Mais lorsque la santé de l'enfant n'est pas la raison principale pour laquelle les parents se décident à s'en séparer, on se limite à dire: « la santé des jeunes filles est l'objet de toute leur (les directrices) sollicitude »; « la santé des garçons est l'objet de soins attentifs »; « l'excellente nourriture, la propreté, etc., sont des facteurs qui éloignent le plus possible toute cause de maladie ». Souvent même l'argument de santé est laissé complètement de côté, et c'est dans bien des cas agir en fin psychologue.

7. *L'argument du nombre des élèves.*

Cet argument ne semble pas avoir perdu de sa force, lorsqu'on considère l'insistance avec laquelle les établissements d'enseignement privé et surtout les pensionnats de jeunes filles en font usage. Il est généralement énoncé comme suit: « nous ne prenons qu'un

nombre restreint de jeunes filles en pension, car... »; « nous ne recevons qu'un nombre limité de jeunes filles », etc. C'est pour beaucoup de parents une raison de choisir telle institution au lieu de telle autre.

8. *L'argument de la vie familiale.*

Il est plus important et plus général que le précédent; on l'évoque volontiers d'une façon suggestive. Dans la pratique, il est confondu parfois avec l'argument de l'éducation. Ainsi par exemple: « Les jeunes filles placées dans le pensionnat jouissent d'une surveillance consciencieuse: vie de famille très agréable et soins maternels. » — « La vie de famille de l'Ecole est particulièrement propice à ce genre d'éducation, et nous sommes très heureux de pouvoir faire état d'un grand nombre de remerciements de parents pour la façon dont nous avons répondu à leur confiance. » — « Elles (les directrices) poursuivent cette double éducation de l'esprit et du cœur, non point par la sévérité, la contrainte et une discipline austère, mais par la douceur, la vigilance et une tendresse qui cherche à s'inspirer de la tendresse des mères; aussi la surveillance est-elle douce, maternelle et de tous les instants. »

9. *L'argument de la nourriture.*

La nourriture est encore une des raisons qui déterminent la clientèle au moment du choix entre plusieurs établissements. A conditions égales, l'établissement ayant la meilleure cuisine l'emporte.

L'argument de la nourriture est soutenu par l'indication du menu, du nombre des repas, d'une remarque sur la provenance des matières premières alimentaires (ferme, etc.), par l'indication des installations spéciales (frigorifiques, etc.), et enfin on indique également la personne à laquelle les soins de la cuisine sont confiés. En voici quelques exemples: « La cuisine est saine et abondante. Elle comprend quatre repas: petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner. » — « La nourriture est saine et abondante. Les produits proviennent en partie de nos jardins et vergers. » — « La nourriture est abondante, variée, riche en vitamines et facile à digérer. » — « La nourriture est saine et abondante, elle est appropriée aux exigences que posent, à ce point de vue, les années de développement corporel (5 repas) », etc.

10. *L'argument du prix.*

Il est certainement un argument principal et important. Aucune offre ne néglige de le mentionner. En effet, bien des parents confieraient leurs enfants à l'enseignement privé; ils les feraient volontiers passer un laps de temps hors de la maison paternelle s'il n'y avait pas à prendre en considération la dépense qu'occasionne un tel séjour. Ici comme ailleurs, le prix est l'obstacle principal pour acquérir une chose. Et quoi de plus naturel que de la faire paraître plus facilement accessible, soit par l'énumération détaillée de toute la contre-prestation, soit encore par sa discrimination: le prix et les extras. Les petites institutions choisissent de préférence la seconde méthode, tandis que les grandes adoptent le système du prix global.

Après avoir exposé les arguments de publicité dont se servent les établissements d'enseignement privé, il convient maintenant de les examiner à divers points de vue.

Nous distinguons deux espèces d'arguments. L'argument général, c'est-à-dire les raisons qui déterminent la clientèle à confier son enfant à l'enseignement privé. Tel est le cas pour l'argument de l'éducation, de l'instruction, de la santé, de la vie familiale. L'argument général peut, dans certains cas, susciter le besoin de recourir à l'enseignement privé; il stimule ce besoin lorsque celui-ci existe déjà. Le second est l'argument spécial. Ce dernier influence la clientèle, non plus d'une façon générale en suscitant un besoin ou en l'activant, mais il influence les intéressés en ce qui concerne le choix entre diverses offres qui leur conviennent. En effet, lorsque, en vertu des arguments généraux de l'enseignement privé (éducation plus soignée, instruction rapide, etc.) quelqu'un a pris la décision de confier son enfant à un institut, par exemple, il lui reste encore à opérer un choix entre les divers instituts qui lui ont remis un prospectus. Et c'est alors qu'interviennent les arguments spéciaux: la situation, l'aménagement, la nourriture, le prix, etc.

Chaque genre d'établissement possède ses arguments généraux et spéciaux. Ainsi celui de la santé, de la nourriture et de la situation est au premier plan pour une institution ayant pour but de fortifier la santé des enfants faibles. Pour une école préparatoire, ces mêmes arguments sont au second plan; l'argument de l'instruction y sera le principal.

Comme on vient de le voir, il est de toute importance de bien choisir ses arguments. A ce point de vue, la situation dans l'enseignement privé est satisfaisante.

Elle l'est moins en ce qui concerne l'argumentation elle-même. D'une façon générale, l'on est ou bien trop subjectif ou trop objectif, ou encore soutient-on les arguments par la négative.

Lorsque l'argumentation est trop subjective (indifféremment par l'effet du texte ou de l'illustration), il se produit un décalage parfois dangereux entre l'idée suscitée dans la conscience du prospecté et la réalité.

Nous signalons à ce sujet une enquête spéciale sur environ 50 élèves d'institutions différentes et ayant eu pour but de nous rendre compte des effets d'une publicité trop lyrique. En voici des extraits (nous respectons l'orthographe): « ... mon deuxième « dissapointment » était le parloir (c'est étonnant comme les photographes savent bien agrandit les « Vues de Pensionnats... »); « le vestibul me semblait bien petit... je pensais comment je pourrai vivre ici... » — Après une critique avant la lettre, notre jeune auteur termine ses impressions: « ...j'ai facilement pu comparer entre ma véritable situation et celle du prospectus... » — « J'étais seulement très mal à mon aise de n'avoir pas la vue sur les Alpes, car j'avais toujours eu l'opinion que la (suit le nom de l'institution) serait située dans les environs des Alpes « selon » le prospectus... » etc., etc. Remarquons encore que l'enquête n'a mentionné *en aucune façon le prospectus* des établissements en question. Le heurt entre l'idée suscitée par la publicité et la réalité, bien que persistant dans la majorité des cas, n'est néanmoins dangereux que là où l'on ne réussit pas à sublimer à temps le sentiment d'aversion né de la comparaison entre la publicité et la réalité.

Une argumentation trop objective (surtout en ce qui concerne les arguments généraux qui, par leur essence même, doivent être suggestifs) produit une impression défavorable: le prospectus est sec et ennuyeux.

La négation enfin est, comme on sait, d'un mauvais effet publicitaire¹, sauf à de rares exceptions près (par ex. « anti-guerre est mieux que paix »). Ainsi nous lisons: « L'éducation physique qui constitue un élément essentiel de l'éducation moderne, *n'est pas négligée à l'Institut* ». — « La vie de famille dans notre école, *n'est pas un vain mot...* » — « *Mens sana in corpore sano* (une âme saine dans un corps sain) nous a poussés à de

¹ COVER, J. H. *Advertising, its problems and methods*. New-York 1926, page 145 et s.

pareils sacrifices, et non l'idée d'augmenter le nombre des élèves pour marcher de pair avec les grands instituts.» — «Le but de l'établissement ne consiste pas seulement en... », etc., etc.

Il va de soi que dans tous ces cas, et dans bien d'autres encore, l'argumentation augmenterait d'effet publicitaire par l'emploi du positif, par exemple: *Le but de l'établissement est...*

Comme par ailleurs, la publicité donne des résultats dans la mesure de sa rationalisation. Ce dernier mot est encore l'épouvantail de bien des directeurs et directrices d'établissements d'enseignement privé. Mais veut-il vraiment dire autre chose que « de réfléchir avant d'agir » ? Nous ne le croyons pas.

d) *Les média de la publicité*

(diffusion des annonces et prospectus).

Pour véhiculer les annonces et les prospectus, c'est-à-dire les moyens principaux de la publicité des établissements d'enseignement privé, on se sert presque exclusivement des journaux et de l'étalage.

Le choix des média dépend du genre de la clientèle. Il porte sur les grands quotidiens nationaux et internationaux, les journaux locaux, les revues mensuelles, les revues illustrées et les organes spéciaux. Certains journaux se mettent périodiquement au service des questions d'éducation et d'instruction en éditant des numéros spéciaux, qui possèdent toujours un grand attrait pour les établissements d'enseignement privé.

C'est une question d'expérience prolongée que de trouver le média de publicité pour un établissement donné. Parmi les 7982 journaux que mentionne le recueil de Sperling (1932), la S.A. pour la propagande des institutions d'éducation suisse, a fait, en son temps, un choix de 133 journaux relevant de 18 pays.

Le budget de publicité d'un établissement privé d'enseignement est environ de 4% du chiffre d'affaires annuel, mais il faut ajouter que bien des établissements sont loin d'atteindre cette norme.

La diffusion des prospectus varie d'un établissement à l'autre. Selon le genre d'école et de clientèle, on recourt aux différents étalages que voici: agences d'éducation; consulats; bureaux de voyage (nous pensons spécialement aux offices de tourisme des

C.F.F.); les halls d'hôtel; les salles d'attente des médecins; les halls des grands bateaux, etc., etc.

Voici les dépenses pour la publicité de divers genres d'établissements:

Genre d'établissements	Nombre des établissements	Montant du budget de publicité (pros. com. aux ag. ann.)	Dépenses moyennes
Institut de jeunes filles	55	Fr. 143.539	Fr. 2.609
Institut de jeunes gens	16	» 111.400	» 6.962
Homes d'enfants . . .	12	» 18.105	» 1.508
Divers instituts . . .	18	» 76.494	» 4.250

Les établissements qui dépensent les plus grandes sommes pour leur publicité appartiennent à la catégorie des Instituts pour jeunes gens.

Selon les établissements, les dépenses publicitaires varient. Pour les uns, ce sont les commissions aux agences qui constituent la grosse dépense (généralement 10% du prix de pension et d'écolage); pour les autres, les annonces et les frais de confection du prospectus grèvent le plus fortement le budget.

Sur 114 questionnaires,¹ 101 établissements ont répondu qu'ils font de la publicité; cela signifie donc que 8% peuvent être considérés comme ne faisant pas de publicité, tout au moins au sens restreint de ce terme. Le montant pour la publicité durant l'exercice 1930-31 s'élève, pour 101 établissements, à fr. 349.538. Nous évaluons le montant total du budget de publicité à fr. 1.500.000 pour les 642 établissements actuellement existants.

¹ Enquête du Comité d'Action en faveur de l'Éducation privée.

CHAPITRE V

L'ASSOCIATION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'enseignement privé suisse a, dans le domaine de la protection de ses intérêts, suivi la même évolution que les autres branches de l'activité économique du pays. Peut-être l'esprit individualiste des chefs d'instituts a-t-il quelque peu retardé leur groupement. Mais ici comme ailleurs, les nécessités économiques l'ont rendu de plus en plus nécessaire.

Le tableau ci-après donne les noms des diverses associations et leurs dates de fondation; il en indique encore les effectifs pour les années 1932 et 1933, et les ressources financières; il montre enfin si ces associations sont elles-mêmes affiliées à une autre association:

Nom de l'association	Fondée en	Membres		Cotisation	Nombre collectif
Société suisse des directeurs d'instituts privés d'éducation (S.S.D.I.P.) Actuellement: Association suisse de l'enseignement privé (A.S.D.E.P.)	1909	81		Entrée 20,— Cot. 25,— à 60,—	de l'Office National Suisse du tourisme, depuis 1917.
Association des pensionnats et instituts de Genève (A.P.I.G.)	1927	27	32	Entrée 10,— Cot. 20,—	
Association des directeurs d'instituts de la Suisse romande (A.D.I.S.R.)	1909	16	17	Entrée 20,— Cot. 10,—	
Association des pensionnats de jeunes filles de Lausanne et environs (A.P.L.)		30	31	Entrée 50,— Cot. 10,—	
Association des directeurs et directrices de pensionnats de jeunes filles de Neuchâtel et environs (A.P.N.)	1919	12	12	Entrée 10,— Cot. 12,—	

L'association suisse de l'enseignement privé (A.S.D.E.P.), fondée le 19 février 1909 sous le nom de Société suisse des directeurs d'instituts privés d'éducation (S.S.D.I.P.), est actuellement, par le nombre de ses membres, la plus importante de toutes. Elle a dû pendant les premières années de son existence, soutenir des luttes nombreuses aussi bien intérieures qu'extérieures. Elle n'est devenue vraiment forte qu'après la guerre. Elle a révisé ses statuts en 1922. L'examen de ses rapports annuels témoigne d'une activité variée: propagande collective, création d'un office de placement de maîtres et maîtresses d'instituts, enquêtes sur l'enseignement privé, collaboration à la première revue pédagogique Suisse (*la Revue suisse d'éducation*).

L'A.S.D.E.P. s'efforce d'intervenir à chaque fois que les intérêts de la corporation sont en jeu. Elle combat énergiquement la concurrence déloyale; elle a engagé l'Etat à exiger de sérieuses garanties morales et matérielles lors de l'ouverture d'un établissement d'enseignement privé; elle a procédé à des enquêtes économiques; elle vise à obtenir pour les instituts privés suisses le droit de délivrer le diplôme de maturité.

Elle demande que, lors de la nomination de professeurs dans les écoles publiques, il soit tenu compte des années qu'ils auraient passées dans des établissements d'enseignement privé, ce qui ne manquerait pas d'exercer une influence heureuse sur le recrutement du corps enseignant, tant des écoles publiques que dans l'enseignement privé.

La création d'un secrétariat permanent de l'A.S.D.E.P. a été discutée dès 1922 déjà, mais sa réalisation se heurte à de grosses difficultés, d'ordre financier avant tout. Mis sur pied après une dizaine d'années d'efforts, il ne tarda pas à disparaître, victime de l'indifférence et parfois de la méfiance injustifiée de ceux mêmes qui eussent pu en tirer avantage.

Toute aggravation de la situation économique en Suisse augmentant également les difficultés dans lesquelles se débattent les établissements d'enseignement privé, nécessite une activité plus considérable de la part de l'A.S.D.E.P. Les individualistes les plus acharnés retrouvent alors le chemin de l'Association. Sa puissance d'action s'en trouve accrue. Mais en période de prospérité, l'A.S.D.E.P. souffre du particularisme quelquefois exagéré des pédagogues.

A notre avis, l'A.S.D.E.P. pourrait peut-être avoir un programme un peu plus pratique. Ce programme devrait tenir compte de cet individualisme des directeurs et directrices des

établissements d'enseignement privé. Une entente devrait toutefois pouvoir se faire sans retard dans le domaine de la statistique. Il est des données que tous les directeurs et directrices d'institutions pourraient, nous semble-t-il, donner sans crainte aucune. Toute revendication, de quelque ordre qu'elle soit, trouve son argument le meilleur dans le chiffre.

En plus de l'Association nationale dont nous venons de parler, les établissements d'enseignement privé ont encore complété leurs liens par un certain nombre d'associations locales ou régionales ayant leurs sièges à Lausanne, Neuchâtel et Genève. Notons que ce régionalisme est propre à la Suisse romande. Ces associations de caractère local peuvent jouer un rôle utile. Leur cohésion peut être plus grande que celle d'une association groupant des membres très éloignés les uns des autres et aux intérêts divergents. Il n'en serait pas moins utile qu'elles soient en contact permanent avec l'A.S.D.E.P. à laquelle elles devraient déléguer un représentant. S'il est des questions d'un intérêt local, il en est d'autres qui concernent tous les établissements d'enseignement privé du pays. Nous pensons avant tout à la défense de leurs intérêts économiques et à la réglementation de la profession : lutte contre la concurrence déloyale, subventionnement, contrôle du personnel enseignant.

La propagande elle-même devrait se faire dans des cadres dépassant les intérêts purement locaux. Une publicité collective n'exclut pas la publicité personnelle, elle la renforce.

Petit à petit, l'idée s'impose que la solidarité et la collaboration seront seules capables de surmonter les difficultés auxquelles se heurte l'enseignement privé. La confiance dont témoigne ce chiffre élevé de nos associations est réjouissante et reconfortante. Les associations groupent actuellement environ 190 établissements. Plus qu'autrefois, directeurs et directrices sont disposés à faire des concessions au profit de la corporation tout entière.

Les associations dont nous venons de parler sont les garants de l'indépendance de l'enseignement privé en Suisse en même temps que de sa prospérité.

A l'heure où la vie sociale subit des transformations profondes qui tendent à substituer le sentiment de solidarité à celui d'un individualisme exagéré, la collaboration s'impose aussi aux pédagogues libres; elle seule pourra assurer leur sécurité. Les éducateurs suisses ne peuvent pas ne pas le comprendre.

CONCLUSIONS

L'enseignement privé en Suisse constitue une activité intéressante de l'économie nationale et, comme tel, il est soumis aux lois économiques classiques; il partage les tendances générales de l'évolution moderne, et partant ses difficultés.

Economiquement et juridiquement, l'enseignement privé se rapproche et parfois se confond avec l'industrie hôtelière. Il se rapproche également, au point de vue pédagogique, de l'enseignement officiel.

L'enseignement privé, à l'encontre de l'industrie hôtelière et de l'enseignement officiel, ne bénéficie d'aucune subvention de l'Etat¹. Ceci en raison du manque de données numériques permettant de motiver et de justifier ses revendications.

L'enseignement privé suisse présente une grande variété d'établissements: il a atteint un degré élevé dans la spécialisation. Economiquement, l'exploitation familiale, quoique en régression, est toujours encore dominante; elle semble conserver ses avantages dans des cas particuliers. La moitié environ de sa clientèle est constituée par les enfants de familles étrangères aisées.

L'organisation des établissements d'enseignement privé est, d'une façon générale, bonne. Au point de vue commercial, elle serait cependant susceptible d'améliorations. Et ceci notamment dans les services de correspondance, de comptabilité et de publicité.

Alors que les grands établissements, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres entreprises importantes, ont parfois tendance à pousser trop loin les soucis d'organisation, les petits établissements et même ceux de grandeur moyenne sont souvent réfractaires à des améliorations ayant pourtant fait leurs preuves.

Nous avons été frappé par une disproportion fréquente entre le capital fixe et le capital de roulement, comme aussi entre le nombre des élèves et le personnel (ex. 27 employés, 29 étudiants), enfin par un pourcentage de frais généraux exagéré; bref, par tous les symptômes d'un déséquilibre de l'organisme

¹ En ce qui concerne l'hôtellerie, il convient de consulter les « Jahresberichte der schweizerischen Hoteltreuhandgesellschaft », 1922-1932, Zurich. D'autre part, la Confédération a payé en 19 ans 157,9 millions de francs en subventions en faveur de l'enseignement (1913-1931). Statistique de la Suisse, 25^{me} fascicule, publié par le Bureau fédéral de Statistique, Berne 1932.

économique. D'autre part, en ce qui concerne le but à atteindre et les moyens de l'atteindre, la documentation obtenue reflète une diversité considérable dans l'ensemble des établissements privés d'enseignement. Un petit nombre seulement représente un type prononcé. La plupart chevauchent sur plusieurs types, et modifient dès le premier obstacle leur organisation, leur programme, leurs prix.

Nous avons également constaté le phénomène de concentration, d'intégration et de spécialisation. Comme exemple de concentration, rappelons la « Schweizerische Schulgemeinschaft », comprenant déjà l'Institut Schmid à St-Gall, l'École Gademann à Zurich, l'Institut Felsenegg du Zugerberg. La concentration des instituts ne semble d'ailleurs pas s'arrêter; au contraire, nous avons l'impression que cette tendance ira s'accroissant toujours plus. Il n'est pas encore possible d'en mesurer les effets; les avis sont très partagés, mais il est certain que les instituts qui font partie d'un tel groupement en tirent des avantages appréciables.

Quant à la spécialisation, elle a déjà entraîné la création de nombreuses écoles professionnelles privées.

A son tour, l'intégration se manifeste dans l'extension de l'enseignement à plusieurs degrés de scolarité, dans l'adjonction d'un enseignement linguistique et la création de sections commerciales et ménagères. Elle se manifeste encore dans l'institution d'organismes annexes, tels que bureau de psychotechnique, office de placement, section d'édition de manuels et d'écrits pédagogiques, etc.; quelques instituts exploitent eux-mêmes une ferme et plus souvent une entreprise horticole, dont ils tirent les produits nécessaires à leurs besoins.

Comme d'autres activités, l'enseignement privé connaît les inconvénients et les avantages de la concurrence, celle-ci venant soit de l'extérieur, comme des écoles publiques modernes, des écoles de langues à l'étranger, des cours de vacances, etc., soit de ses cadres mêmes, ainsi des *écoles anglaises* en Suisse, ou de l'attitude réciproque des grands et des petits établissements d'enseignement privé. La concurrence déloyale constitue encore un des points névralgiques dans l'enseignement privé. Comme toutes les autres branches de l'activité humaine, l'enseignement privé tend à se rationaliser, notamment par l'économie de temps, de matériel et de forces.

En examinant en détail les besoins de la clientèle de nos institutions privées d'enseignement, on se rend compte que ses exigences doivent varier considérablement. Il est donc nécessaire

de pouvoir lui offrir toute une gamme d'instituts différents, chaque catégorie ayant à répondre à des besoins précis.

Cette vérité, si évidente soit-elle, est malheureusement loin d'être reconnue par tous les intéressés; soit insouciance, soit manque de souplesse, soit encore conservatisme exagéré, on agit souvent en sens contraire.

Et pourtant, on a ressenti le besoin de s'unir, de se grouper pour la défense des intérêts communs. Ce n'est toutefois qu'au cours des dix premières années de notre siècle que l'enseignement privé s'engagea dans la voie d'une entente. Il se constitua tout d'abord en association locale, puis en une association nationale. L'association existe grâce aux ententes de quelques grands établissements; les dissidents se rencontrent plutôt dans les petites et moyennes entreprises.

Quel est l'avenir de l'enseignement privé suisse ? Il est peut-être trop tôt pour résoudre la question d'une manière définitive. Une chose pourtant est certaine. L'enseignement privé dépend, à notre avis, de deux grandes institutions: la famille et l'Etat. Or, l'une et l'autre veulent adapter la jeunesse aux conditions et aux épreuves de la vie *actuelle*, aux exigences *sociales du jour*. L'enseignement privé ne trouve donc son rôle qu'à condition d'accomplir cette tâche d'une façon plus rationnelle.

La Suisse, ne l'oublions pas, se trouve pour ce faire dans une situation exceptionnellement favorable. Elle est à même de donner une instruction et une éducation professionnelle conformes aux nécessités du jour. Les tâches qui se présentent à l'esprit sont nombreuses: enseignement pratique, éducation internationale, instruction rapide, spécialisation professionnelle, dans des conditions climatiques favorables.

L'enseignement privé offre, sans aucun doute, des possibilités de développement merveilleuses. Mais combien de domaines, correspondant aux curiosités et aux initiatives les plus diverses, y sont encore inexplorés; et combien d'expériences devra-t-on faire encore !

Nous espérons avoir contribué, dans une certaine mesure, à faire connaître l'œuvre pédagogique privée en Suisse et son importance économique pour notre pays. Nous avons, d'autre part, apporté à l'association suisse des instituts privés une documentation et des statistiques qui lui ont fait jusqu'à maintenant défaut et qui lui permettront de mieux soutenir ses revendications futures auprès des autorités fédérales. Si ce travail peut, de plus, en raison des nombreuses directives qu'il contient, être de

quelque utilité à ceux de nos collègues qui débentent dans leur carrière de pédagogues, ainsi qu'aux petits instituts qui y trouveront une foule de conseils précieux, fruits de nombreuses années d'expérience de quelques-uns de nos pédagogues suisses les plus renommés, nos efforts n'auront pas été vains.

BIBLIOGRAPHIE

- Allas graphique et statistique de la Suisse. Annuaire de l'Instruction publique*, Payot.
- AUDEMARS, M. et LAFENDEL, L. *La Maison des petits*. Neuchâtel 1923.
- ANDRESEN, A. *Bilder aus den deutschen Landerziehungsheimen*. Hamburg 1925.
- BATARDON, Léon. *L'inventaire et le bilan*. Paris 1931 (7^{me} éd.)
- BARTH, Paul. *Die Geschichte der Erziehung*. Leipzig 1925.
- BOSCHETTI-ALBERTI, Maria. *L'Ecole sereine d'Agno*. Genève 1928.
- CANDAUX, E. *La fonction sociale de l'éducation*. Neuchâtel 1930.
- CLAPARÈDE, Ed. *L'éducation fonctionnelle*. Neuchâtel 1931.
- COLONNA, L. *Plan de publicité pour un établissement libre d'enseignement technique supérieur*. Marseille 1928 (Imp. Labara).
- COVER, J. H. *Advertising, its problems and methods*. New-York 1926.
- Die Gewerbebetriebe in der Schweiz* (vol. 3 et 4). Office fédéral de statistique.
- Education en Suisse, Annuaire des Ecoles*. Genève 1928-1929.
- Enseignement commercial en Suisse*, Orell Füssli. Zurich 1930.
- FERRIÈRE, Ad. *Projet d'Ecole Nouvelle*. Neuchâtel 1909.
- FERRIÈRE, Ad. *L'hygiène dans les Ecoles Nouvelles*. Zurich 1916.
- FERRIÈRE, Ad. *Les tendances de l'Education en Suisse*. Genève 1921.
- GEERINO, W. *Zum Rechtsbegriff „Anstalt“*. Bâle 1923.
- GUÉRIN, O.-J. *Précis intégral de publicité*. Paris 1926.
- GUIONARD, René. *Publicité*. Edité par la Société suisse des Commerçants. Zurich et Neuchâtel 1932.
- Guide de l'éducation et de l'enseignement privé en Suisse*, éd. par l'O.N.S.T.
- HUGUENIN, E. *Communauté scolaire de l'Odenwald*. Genève 1923.
- KÖNIG, Th. *Reklame Psychologie*. Munich et Berlin 1924.
- LEHMANN, R. *Die heutige Lage und die künftigen Aussichten des schw. Fremdenverkehrs*. Berne.
- LEOSPO, L. *Traité d'industrie hôtelière*. Payot.
- LIETZ, H. *Die ersten drei deutschen Land-Erziehungsheime (Entwicklung, Grundsätze, Einrichtung, Ordnung und Bestimmungen)*. Veckenstedt 1918.
- LUSSER, Dr. E. *Schule und Erziehung in der Schweiz*. Edit. Schulthess. Zurich 1928.
- MATAJA, V. *Die Reklame*. Stuttgart 1924 (4^{me} éd.)
- MENDOUSSE, Pierre. *L'âme de l'adolescente*. Paris 1930.
- MÖLLER, E. *Quelques rétes fondamentales de l'hôtellerie moderne*.
- THEILE, P. *Les établissements et institutions pour le traitement d'enfants malades, chétifs et infirmes en Suisse*. Bâle 1923.
- Statistique des écoles suisses, 1911-1912*, publiée par ordre du Département suisse de l'intérieur.
- Suisse (La) économique et sociale*.

- Suisse (La) centre d'éducation et d'instruction, 1924-1930* (éd. par H. Favelich-Zolliker, Zurich).
WIDMANN, H. *Privatunterricht (Lexikon der Pädagogik de Ernst Roloff, vol. IV, p. 67 et s.)*
-

PÉRIODIQUES

- Das Werdende Zeitalter* (Berlin).
Die neue Erziehung (Berlin).
Handbook of private schools for boys and girls. Boston 1929 (13^{me} éd.)
L'Educateur (Payot).
List of schools. J. & J. Paton, Londres 1928-1932.
Pour l'Ere Nouvelle (Paris).
Rapports de l'A.S.D.I.P. (1909 à 1932).
Rapports de l'Association des directeurs et directrices de pensionnats de jeunes filles de Neuchâtel et environs (1919-1933).
Revue suisse d'éducation (R.S.E.). Zurich.
The New Era (London).
Verzeichnis von schweizerischen privaten Lehranstalten, Instituten und Pensionaten, édité par O.N.S.T. Zurich et Lausanne.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	
CHAP. 1. L'enseignement privé suisse	10
CHAP. 2. La statistique de l'enseignement privé	22
a) les établissements et leur répartition au point de vue géographique, administratif et politique; répartition confessionnelle; genres d'établissements	24
b) les élèves et leur répartition	31
c) le personnel	33
d) les immeubles, le mobilier et le terrain	36
e) les impôts	38
CHAP. 3. Les formes économiques et juridiques des établissements d'enseignement privé	38
CHAP. 4. Les genres d'établissements d'éducation et d'instruction	40
1. Le petit internat-pensionnat	42
2. L'Institut International de jeunes gens	43
3. Les Ecoles de commerce privées	44
4. Les Ecoles préparatoires (professionnelles)	45
5. Les Ecoles Nouvelles	46
6. Les Instituts et Pensionnats de jeunes filles	47
7. Les foyers ou Homes d'enfants	49
CHAP. 6. La clientèle	50
Le personnel	54
DEUXIÈME PARTIE	
CHAP. 1. L'organisation des établissements d'enseignement privé	57
a) organisation matérielle	57
b) organisation commerciale	59
c) organisation financière	61
CHAP. 2. Le service de correspondance	68
CHAP. 3. La comptabilité	72
CHAP. 4. La publicité des établissements d'enseignement privé	77
a) les moyens publicitaires	80
b) les arguments de publicité	82
c) les média de publicité (diffusion des prospectus et annonces)	90
CHAP. 5. L'association dans l'enseignement privé	91
CONCLUSIONS	95
BIBLIOGRAPHIE	98